



REPUBLIQUE DE GUINEE  
Ministère du Développement Durable  
et de l'Environnement



FONDS POUR  
L'ENVIRONNEMENT MONDIAL



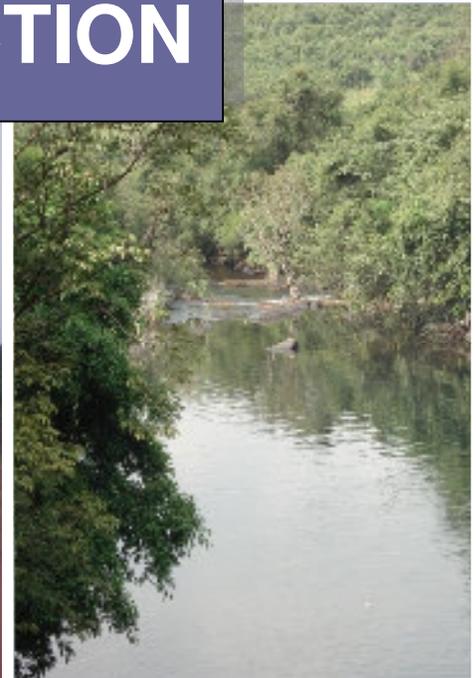
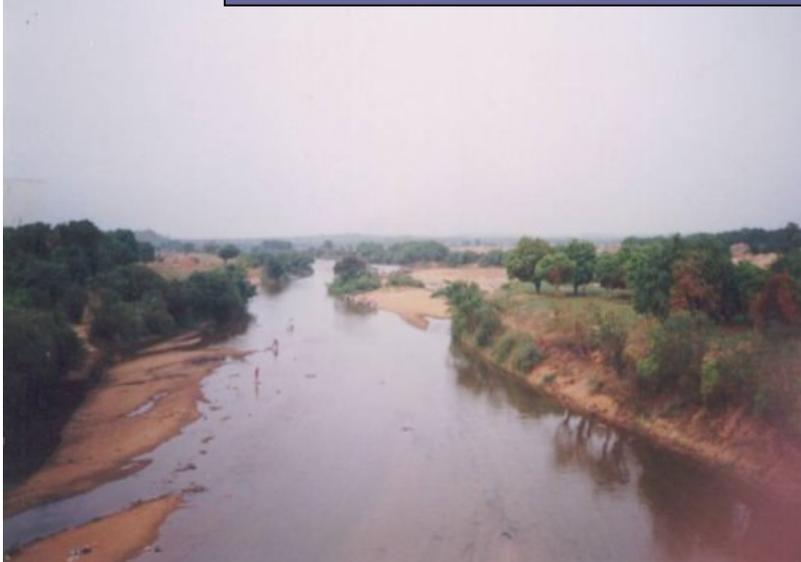
PROGRAMME DES NATIONS UNIES  
POUR LE DEVELOPPEMENT

---

## AUTOEVALUATION NATIONALE DES CAPACITES A RENFORCER POUR LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT MONDIAL EN GUINEE



# STRATEGIE ET PLAN D'ACTION



Conakry, Octobre 2008

# STRATEGIE ET PLAN D'ACTION



Quelques unes des aires-clés de la diversité biologique (Key Biodiversity Areas) en Guinée

## Sommaire

Sigles et abréviations	P. 3
Avant-propos	P.5
Introduction	P.7
Stratégie	P.8
Fondement	P.8
Vision	P.9
Objectifs stratégiques et effets escomptés	P.10
Objectifs opérationnels et résultats attendus	P.12
Plan d'action	P.26
Calendrier prévisionnel d'exécution	P.42
Stratégie de financement	P.50
Annexe	P.52

## Sigles et Abréviations

AME :	Accords Multilatéraux sur l'Environnement
ANCR :	Autoévaluation Nationale des Capacités à Renforcer
CDB :	Convention sur la Diversité Biologique
CCNUCC :	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CLD :	Convention de Lutte contre la Désertification
CdP :	Conférence des Parties
FEM :	Fonds pour l'Environnement Mondial
GIRE :	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
IEPF :	Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
PANA-CC :	Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques
PAN-LCD :	Plan National d'Action de Lutte contre la Désertification
PNAE :	Plan National d'Action pour l'Environnement
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE :	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
UICN :	Union Mondiale pour la Nature
SBSTA :	Organe Subsidaire de Conseil Scientifique et Technologique
SRP :	Stratégie de Réduction de la Pauvreté

# AVANT-PROPOS

La mise en œuvre des Conventions de Rio sur la Biodiversité, les Changements Climatiques, la Désertification et des Accords Multilatéraux sur l'Eau et l'Assainissement ont fait l'objet de considérations à travers le processus d'Auto-Evaluation Nationale pour le Renforcement de Capacités en Gestion de l'Environnement Mondial qui a été mené en Guinée avec l'appui du PNUD et du Fonds Mondial pour l'Environnement.

Le présent rapport fait suite à de précédentes études menées dans le cadre du processus ANCR qui a été une occasion de dégager les obstacles de mise en œuvre des AME en Guinée, en les rapprochant de ceux identifiés au niveau international par les Conférence des Parties (Voir exemple de la CdP8 de la CBD en page suivante).

Il porte sur la dernière phase de ce processus dont les deux produits sont la stratégie et le plan d'action pour le renforcement de capacités de mise en œuvre des Accords Multilatéraux sur l'Environnement dans les quatre domaines que sont la biodiversité, les changements climatiques, la désertification et l'eau.

Ces deux produits qui résultent d'un consensus de plusieurs parties prenantes consultées en tant que structures ou individus devraient permettre de faire face aux faiblesses de mise en œuvre des AME telles que identifiées dans les études précédentes.

Au cours d'un processus participatif qui a impliqué des représentants des parties prenantes, les faiblesses ainsi que les forces des institutions impliquées dans la gestion de l'environnement et des ressources naturelles ont été identifiées. Leurs besoins en renforcement de capacités et des priorités ont été établis.

C'est pour satisfaire à ces besoins et répondre dans les meilleurs délais aux priorités fixées qu'il a été nécessaire de dégager une stratégie accompagnée d'un plan d'action opérationnel.

La présente étude porte sur cette stratégie et ce plan d'action conçus pour être itératifs en vue de s'adapter progressivement dans le temps. Ils se focalisent sur douze axes prioritaires qui devraient répondre aux attentes des parties prenantes.

Plusieurs projets pourront être développées en aval pour mettre en œuvre cette stratégie et ce plan d'action. Mais dans les meilleurs délais il faudra mettre en place le premier projet d'appui et l'articuler autour des actions prioritaires pour le renforcement de capacités en gestion de l'environnement mondial en Guinée validées au cours d'un atelier tenu dans le cadre de la troisième phase du processus ANCR, et dont les centres d'intérêt sont rappelés ci-dessous.

## *- Au plan institutionnel*

- (i) Etablir un Centre des Conventions.*
- (ii) Produire un Manuel de Planification Stratégique de Mise en Œuvre Intégrée des AME.*
- (iii) Produire un Manuel Opérationnel des Ressources Humaines nécessaires à la mise en œuvre des AME.*
- (iv) Mettre en place des Systèmes d'Information.*
- (v) Installer dans les Services publics et les ONGs nationales des Unités documentaires comportant des bibliothèques numériques sur l'environnement et le développement durable.*
- (vi) Améliorer les infrastructures et les équipements des Services publics et des ONGs environnementales.*

- Au plan individuel

- (i) *Réaliser des Programmes de Formation/Perfectionnement de Ressources Humaines.*
- (ii) *Mener des Campagnes d'Education et Sensibilisation du Public, en général, des décideurs en particulier..*
- (iii) *Développer des Apprentissages de Techniques et de Technologies appliquées en dimensions réelles de terrain.*
- (iv) *Mettre en place des Instruments de Motivation.*
- (v) *Réaliser des Formations de Terrain par des Pairs impliquant techniciens et communautés locales.*

- Au plan systémique

- (i) *Produire des Manuels de Communication Interne et Externe.*
- (ii) *Produire des Manuels des Politiques et Directives Nationales de Gestion de l'Environnement.*
- (iii) *Promouvoir des Trousses à Outils et des Manuels de Gestion de l'Environnement.*
- (iv) *Publier un Bulletin des Conventions.*
- (v) *Organiser un Panel bimestriel sur les Conventions.*
- (vi) *Mettre en place des Réseaux d'échange d'informations, Sites web, CHMs.*

**OBSTACLES A L'APPLICATION DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**  
(Reproduite de l'appendice au plan stratégique, décision VI/26, annexe - CBD/COP/8)

**1. Obstacles politiques/sociétaux**

- a. Manque de volonté politique et de soutien pour l'application de la Convention sur la diversité biologique
- b. Participation limitée du public et des parties prenantes.
- c. Manque d'assimilation et d'intégration des questions touchant à la diversité biologique dans d'autres secteurs, y compris le recours à des outils comme les études d'impact sur l'environnement
- d. Instabilité politique
- e. Absence de mesures de précaution et de mesures volontaristes, amenant à appliquer des politiques correctives

**2. Obstacles d'ordre institutionnel et technique et en matière de capacités**

- a. Capacité d'action insuffisante, due à des carences institutionnelles
- b. Manque de ressources humaines
- c. Transfert insuffisant de technologies et de compétences
- d. Perte de savoir traditionnel
- e. Absence de capacités de recherche scientifique adéquates pour appuyer l'ensemble des objectifs

**3. Manque de connaissances/informations accessibles**

- a. L'appauvrissement de la diversité biologique et des biens et services qu'elle fournit n'est pas bien compris ni bien documenté
- b. Les connaissances scientifiques et traditionnelles existantes ne sont pas pleinement exploitées
- c. La diffusion de l'information aux niveaux national et international n'est pas efficace
- d. Manque d'éducation et de sensibilisation du public à tous les échelons

**4. Politique économique et ressources financières**

- a. Manque de ressources financières et humaines
- b. Morcellement du financement par le Fonds pour l'environnement mondial
- c. Manque de mesures d'incitation économiques
- d. Partage insuffisant des avantages

**5. Collaboration/coopération**

- a. Synergies insuffisantes aux niveaux national et international
- b. Coopération horizontale insuffisante entre les parties prenantes
- c. Manque de partenariats efficaces
- d. Manque d'engagement de la part de la communauté scientifique
- 6. Entraves juridiques
- a. Manque de politiques et de lois appropriées

**7. Facteurs socio-économiques**

- a. Pauvreté
- b. Pression démographique
- c. Modes de consommation et de production non viables.
- d. Insuffisance des capacités des communautés locales

**8. Phénomènes naturels et changements écologiques**

- a. Changements climatiques
- b. Catastrophes naturelles

# INTRODUCTION

L'Organe Subsidaire de Conseil Scientifique et Technologique (SBSTA), en sa Vingt-huitième session tenue à Bonn (Allemagne) du 4 au 13 juin 2008, réuni autour du Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, a estimé en l'un des points de son rapport que les centres et réseaux régionaux qui entreprennent des activités en rapport avec les changements climatiques jouent un rôle important dans l'amélioration de l'adaptation dès lors qu'ils facilitent la planification et les pratiques en matière d'adaptation, l'application de modèles et d'outils, la mise au point de projets d'adaptation ainsi que leur intégration sur le plan régional et qu'ils apportent d'autres formes d'appui technique lié au renforcement des capacités et à la mise en commun de l'information.

Ce constat fait par l'un des organes clés de mise en œuvre de la Convention sur les Changements Climatiques montre à suffisance combien est important le niveau de capacités des institutions chargées de mettre en application les directives des Conférences des Parties relatives aux Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) pouvant avoir la forme de convention, de protocole ou de traité.

Ce satisfecit envers les centres et réseaux régionaux pourrait valoir pour la Guinée aussi qui vient de compléter et de valider son Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA-CC). Cependant, si les capacités de planification sont certes appréciables, le problème qui reste encore entier concerne les capacités de mise en œuvre des activités définies dans les plans d'action nationaux. D'où l'importance de l'ANCR dont l'objectif est de parvenir à déterminer de manière précise pour le pays les capacités nationales qu'il faut renforcer en matière de gestion de l'environnement mondial pour réussir la mise en œuvre effective et efficace des AME.

Il convient de souligner que les Plans d'Action Nationaux sur la Biodiversité, les Changements Climatiques et la Désertification préparés par la Guinée ont chacun indiqué des besoins en renforcement de capacités qui parfois se recoupent tout en gardant des spécificités. C'est sur la base de ces études et des besoins communs exprimés et ressortis par l'analyse intersectorielle de l'ANCR que la stratégie et le plan d'action proposés ci-après indiquent des orientations et des approches de solutions aux faiblesses de capacités identifiées comme des problématiques qui sont toutes transversales par rapport aux secteurs et aux conventions.

La mise en œuvre de cette stratégie et de ce plan d'action comportant huit principes et douze objectifs stratégiques devrait combler, de manière progressive et itérative, le déficit de capacités constaté, et promouvoir une synergie intersectorielle continue favorable à la réalisation effective des activités inscrites dans les Plans Nationaux d'Action adoptés pour répondre aux engagements de Pays-Partie aux Accords Multilatéraux sur l'Environnement.

# I. STRATEGIE

## 1. Fondement

La Guinée ayant bénéficié d'un appui du FEM a mené une série d'études dans le cadre du processus ANCR. L'état des lieux a été établi et des recommandations ont été faites pour parvenir à réduire les faiblesses constatées par le renforcement des capacités des principaux intervenants dans la mise en œuvre des Accords Multilatéraux sur l'Environnement, y compris l'eau et l'assainissement.

Pour mémoire, la phase de l'Analyse Intersectorielle qui précède la présente étude avait identifié les besoins et les possibilités de renforcement de capacités institutionnelles, individuelles et systémiques pour la mise en œuvre des AME. De même ont été identifiés les besoins communs et les synergies possibles qui peuvent être réalisées dans le pays en traitant les obligations qui se recoupent entre les diverses conventions. Cette phase s'était achevée par l'élaboration d'une liste des besoins nationaux prioritaires en matière de capacités et de synergies possibles. Elle a également identifié dans ses conclusions des actions prioritaires possibles de renforcement des capacités qui peuvent être développées dans un premier Plan d'Action. Ces conclusions sont rappelées intégralement en annexe.

Il faut rappeler que le renforcement des capacités nationales en gestion de l'environnement mondial a fait l'objet ces dix dernières années de maintes discussions et de plusieurs recommandations au cours des différentes Conférences des Parties (CdPs) des Conventions relatives à l'environnement dont tous les documents sont accessibles sur leurs sites Web respectifs.

En Guinée, le constat est que toutes les parties prenantes – structures gouvernementales et organisations non gouvernementales – impliquées dans la conduite d'activités de gestion de l'environnement mondial ont certes quelques forces et atouts, mais aussi des faiblesses notoires qui méritent d'être corrigées. Il en va de même des communautés locales vivant en milieu rural, là même où doivent être concrètement visibles et palpables les actions et les résultats de la lutte contre les facteurs de dégradation des terres, de perte de la biodiversité et d'aggravation des facteurs des changements climatiques. C'est sachant que ces communautés locales sont les actrices incontournables et aussi les principales et premières bénéficiaires de l'application des AME qu'elles sont au centre de la présente stratégie de renforcement de capacités, en harmonie avec la politique de décentralisation du Gouvernement guinéen. Et c'est ainsi que la démarche proposée ici de renforcer les capacités des principales structures/organisations de gestion de l'environnement au niveau politique et technique se fonde sur les niveaux de leur implication directe dans des activités probantes de terrain, en étroite collaboration avec les collectivités locales.

La stratégie et le plan d'action de renforcement des capacités nationales en gestion de l'environnement mondial sont les produits de la dernière phase du processus ANCR. Il faudra noter que cette stratégie et ce plan d'action s'inspirent, sans les reprendre intégralement, des chapitres sur le renforcement de capacités institutionnelles,

individuelles et systémiques contenus dans les stratégies et plans d'action nationaux sur la biodiversité, les changements climatiques et la désertification.

## 2. Vision

La présente stratégie découle des conclusions de la phase d'Analyse Intersectorielle dont les toutes premières actions prioritaires recommandées sont rappelées dans l'avant-propos.

Elle vise sur une période septennale allant de Janvier 2009 à Décembre 2015 l'application de principes pour le renforcement des capacités qui sont essentiellement les suivants :

- a. Le renforcement de capacités doit nécessairement aider le pays à répondre aux impératifs expressément formulés dans les Conventions et Directives des Conférences des Parties et atteindre des objectifs clairement définis aux niveaux local, national, régional et mondial en gestion de l'environnement. Il convient à cet effet que ces directives soient largement connues de toutes les parties prenantes.
- b. Le renforcement de capacités doit se faire sur la base d'une concertation continue entre les différentes structures concernées et une intégration programmatique qui implique une synergie permanente entre les stratégies et plans d'action spécifiques de mise en œuvre des AME au niveau du pays.
- c. La gestion de l'environnement mondial à travers les AME nécessite la mise en place de capacités institutionnelles, scientifiques et techniques suffisantes pour faire face aux multiples défis relevés dans les Conventions et Protocoles ainsi que dans les Stratégies et Plans nationaux d'action sur la biodiversité, les changements climatiques, la lutte contre la désertification et la gestion intégrée des ressources en eau.
- d. L'appui inconditionnel aux communautés locales en vue de les rendre capables de conduire elles-mêmes les activités que recommandent les AME à leur niveau doit être une des finalités permanentes du renforcement des capacités.
- e. Le renforcement des capacités doit absolument couvrir les trois dimensions que sont l'institutionnel, l'individuel et le systémique à tous les échelons du local au national.
- f. L'accès du public à l'information sur les AME et les Plans d'action nationaux est une condition sine qua non de la participation nécessaire et du soutien indispensable de toutes les parties prenantes.
- g. Les divers intervenants dans le développement doivent accepter d'adopter des démarches communes et partagées qui intègrent la mise en œuvre des AME dans leurs projets.
- h. Le renforcement des capacités pour la mise en œuvre des AME doit être conformes aux priorités et aux besoins nationaux et en parfaite synergie avec l'ensemble des politiques sectorielles et en conformité avec les Objectifs de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

### **3. Objectifs stratégiques et effets escomptés**

La stratégie et le plan d'action de renforcement des capacités 2009-2015 ont pour objectif de développer, consolider, et améliorer les capacités des institutions nationales publiques et privées dans la mise en œuvre des dispositions respectives des AME.

Plus spécifiquement il s'agit de parvenir à :

- i. Mener auprès du plus grand nombre de parties prenantes aux AME des activités d'information, d'éducation et de sensibilisation des divers acteurs des secteurs tant publics que privés pour les mobiliser et les engager à contribuer à la mise en œuvre des AME à travers les plans d'action nationaux.
- ii. Créer les conditions d'une meilleure circulation de l'information à tous les échelons, et mettre en place un système d'information, pour permettre aux parties prenantes d'être mieux informées et mieux outillées sur les conventions et les directives des CdPs ainsi que sur les stratégies et les plans nationaux d'action.
- iii. Soutenir la recherche scientifique relative à l'environnement et aux ressources naturelles pour une meilleure connaissance de l'état des lieux en vue d'améliorer la planification des activités de conservation des espèces sauvages et des habitats naturels.
- iv. Assurer la coordination et la concertation entre les différentes institutions concernées pour promouvoir la synergie, l'intégration programmatique et l'harmonisation des politiques et cadres juridiques et réglementaires dans le but d'éviter les duplications et faire des économies en partageant des ressources, des données, des approches, des modèles techniques et des trousseaux à outils pour plus d'efficacité dans la mise en œuvre d'actions planifiées. A cet effet, mettre en place une facilité de coordination des conventions dotée des ressources nécessaires pour assurer un suivi continu de la mise en œuvre des différents AME.
- v. Améliorer le cadre de fonctionnement administratif des institutions pour intégrer le suivi des AME dans les cadres organiques.
- vi. Améliorer les matériels et équipements des institutions de l'environnement et des ressources naturelles pour leur permettre de fournir des produits et des services efficaces en gestion de l'environnement.
- vii. Entreprendre la formation et le perfectionnement des cadres et agents impliqués dans la gestion de l'environnement pour les rendre plus performants dans les activités de gestion de l'environnement.
- viii. Assurer la participation effective comme actrices à part entière des communautés locales dans la mise en œuvre des AME pour réaliser leur ancrage et exécution pérennes au niveau local.

- ix. Promouvoir l'Approche Ecosystème et l'Approche GIRE (Gestion Intégrée des Ressources en Eau) dans les projets de développement pour favoriser un plus grand partenariat dans la mise en œuvre des AME.
- x. Concevoir et adopter un mécanisme de mobilisation efficace et de gestion transparente des ressources financières nécessaires à la réalisation des activités de renforcement de capacités.
- xi. Développer les compétences de négociation et de participation aux CdPs et leurs réunions préparatoires ou techniques.
- xii. Rendre compte régulièrement de la mise en œuvre des AME dans des rapports nationaux suffisamment documentés permettant d'améliorer les communications nationales aux Conférences des Parties.

## 4. Objectifs opérationnels et Résultats attendus

**Problématique 1** : Il a été constaté qu'au nombre des faiblesses de la mise en œuvre des AME en Guinée figure le manque de mobilisation et d'engagement de plusieurs parties prenantes. Ce qui s'explique en partie par le manque d'éducation et de sensibilisation de celles-ci sur ces accords et l'ignorance de leur rôle spécifique dans leur mise en œuvre.

**Objectif 1** : Mobiliser et engager les parties prenantes des secteurs tant publics que privés, les décideurs en particulier, à davantage contribuer à la mise en œuvre des AME.

**Résultat 1** : Les accords multilatéraux sur l'environnement ainsi que les directives émises par les différentes Conférences des Parties aux Conventions sont plus amplement et plus largement connus, compris et appropriés par les principaux acteurs de leur mise en œuvre.

Pour atteindre ce résultat, les activités ci-après seront menées :

- **Activité 1.1.** : Production et mise à disposition de supports d'éducation et de sensibilisation du public.
  - 1.1.1. Collecte et gestion des documents officiels sur les AME,
  - 1.1.2. Traduction dans les principales langues nationales de résumés des AME, des stratégies et des plans nationaux d'action.
  - 1.1.3. Edition et reproduction de brochures sur les AME en langues nationales et en français.
  - 1.1.4. Production et mise à disposition de matériels audiovisuels dans les langues nationales.
- **Activité 1.2.** : Explication/Interprétation des contenus des AME et des Directives qui les accompagnent à tous les niveaux et à l'échelle du territoire national, dans les formats et les supports qui conviennent aux différents publics concernés.
  - 1.2.1. Distribution à travers le réseau de la décentralisation et à l'échelle nationale des brochures produites.
  - 1.2.2. Diffusion d'informations à travers les médias publics et privés en français et langues nationales et aussi par le biais des leaders d'opinions.
  - 1.2.3. Organisation de conférences, colloques, fora et ateliers de terrain à l'intention de toutes les parties prenantes, tous secteurs confondus, en ciblant particulièrement les décideurs pour obtenir de leur part un plus grand soutien politique des AME.
  - 1.2.4. Diffusion et utilisation des matériels d'éducation et de sensibilisation en milieu scolaire.

**Problématique 2** : Constat a été fait que l'information sur les AME ne parvient pas aux principaux acteurs. En effet bon nombre de structures et d'individus ont reconnu ne pas connaître les conventions et les conférences des parties, encore moins les directives de ces CdP, de même que les stratégies et plans nationaux d'action. Cette faiblesse d'accès à l'information des principaux acteurs et du public en général, est considérée comme une des causes principales de la lenteur de mise en œuvre des AME.

**Objectif 2** : Créer les conditions d'une meilleure circulation de l'information à tous les échelons pour atteindre le résultat ci-dessous :

**Résultat 2** : Les parties prenantes sont mieux informées et mieux outillées sur les conventions et les directives des CdPs ainsi que sur les stratégies et les plans nationaux d'action.

Pour atteindre ce résultat, les activités ci-après seront menées :

- **Activité 2.1.** Mettre en place un système d'information, SIG y compris sur les AME.
  - 2.1.1. Créer et rendre consultable une bibliothèque digitale centrale (BDC) constituée des versions électroniques des textes des Conventions, des Plans d'action nationaux, des communications nationales et des divers documents des CdPs (Rapports et Directives).
  - 2.1.2. Créer un réseau national de correspondants de la bibliothèque digitale permettant la mise à disposition sur CDs partout dans le pays de documents sur les AME.
  - 2.1.3. Créer et entretenir un site web national sur les AME,
  - 2.1.4. Créer et entretenir une base de données.
  - 2.1.5. Intégrer les SIG dans les services et produits d'information sur les AME.
- **Activité 2.2.** Produire et distribuer un bulletin trimestriel d'information sur les AME, en français.
- **Activité 2.3.** Appuyer et rendre opérationnel le Centre National de Cartographie en le dotant de moyens performants dont les outils nouvelles technologies de l'information.
- **Activité 2.4.** Renforcer les centres d'échange d'information en place.

**Problématique 3** : La communauté scientifique guinéenne est faiblement engagée dans le processus de mise en œuvre des AME par manque d'implication et de soutien. Les scientifiques - universitaires et chercheurs - ont peu de moyens pour participer pleinement aux activités requises par les directives des CdP et des plans d'action nationaux. Cela explique en partie la faiblesse de transfert de techniques et de technologies favorables à l'environnement.

**Objectif 3** : Soutenir la recherche scientifique et le transfert de techniques et de technologies relatives à l'environnement, en général, aux espèces sauvages, aux habitats, aux paysages, aux ressources en terres, en eau, aux risques biotechnologiques et au climat, en particulier.

**Résultat 3** : Des scientifiques guinéens mieux soutenus parvenant ainsi à une meilleure connaissance de l'état des lieux en matière d'espèces sauvages, d'habitats et de paysages.

- **Activité 3.1** : Informer la communauté scientifique guinéenne sur les directives des CdPs en matière de sciences et de techniques et sur son rôle dans la mise en œuvre des AME.
- **Activité 3.2** : Constituer et animer toutes les commissions scientifiques recommandées par les CdPs.
- **Activité 3.3** : Mettre des moyens à la disposition des scientifiques pour qu'ils/elles puissent :
  - 3.3.1. Entreprendre à l'échelle nationale l'Initiative taxonomique mondiale.
  - 3.3.2. Evaluer, inventorier et surveiller les aires clés de biodiversité et les facteurs de dégradation des terres, des ressources en eau et du réchauffement climatique.
  - 3.3.3. Recueillir, valoriser et promouvoir les connaissances traditionnelles sur les ressources naturelles.
  - 3.3.4. Entreprendre la conservation in situ et ex situ de la flore et de la faune sauvage, la constitution de l'herbier national et de la banque génétique nationale, et produire un atlas de la flore et de la faune de Guinée.
  - 3.3.5. Mener des évaluations environnementales stratégiques afin d'établir des liens entre les activités de développement et les pollutions et dégradations de l'environnement.
  - 3.3.6. Réaliser des études sur des sujets tels que la détection des changements climatiques, la variabilité climatique, l'évaluation de l'impact, la vulnérabilité, l'adaptation et l'analyse politique.

- **Activité 3.4.** Mettre des ressources à disposition permettant d'identifier et de transférer des techniques et des technologies appropriées favorables aux ressources naturelles et à l'environnement.
- **Activité 3.5.** Renforcer la coopération entre les scientifiques guinéens et la communauté scientifique internationale à travers des partenariats formalisés.
- **Activité 3.6.** Créer des centres de valorisation de la biodiversité et les mettre en réseau avec ceux d'autres pays.

**Problématique 4** : Les différentes structures nationales responsables de la mise en œuvre des AME ne coordonnent pas assez leurs efforts dans la poursuite de leurs activités respectives. Elles ne se concertent pas assez sur la mise en œuvre des plans d'action nationaux. Ce défaut de synergie explique le manque d'intégration programmatique et d'harmonisation des politiques ainsi que des cadres juridiques.

**Objectif 4** : Promouvoir et soutenir la coordination et la concertation entre les différentes institutions concernées.

**Résultat 4** : la synergie, l'intégration programmatique et l'harmonisation des politiques et cadres juridiques et réglementaires sont effectives.

**Activité 4.1.** Créer et rendre opérationnel un mécanisme de synergie dans la mise en œuvre des AME.

- 4.1.1. Etablir une facilité de coordination des AME qui pourrait prendre la forme d'un Secrétariat National des Conventions.
- 4.1.2. Produire un document transversal des activités similaires des plans d'action nationaux.
- 4.1.3. Organiser régulièrement des concertations des Points Focaux et des Comités Nationaux des AME élargis à des représentants des diverses parties prenantes sur les rapports nationaux et les communications nationales.
- 4.1.4. Organiser à temps opportun des réunions de restitution et d'explication des rapports de Conférences des Parties, en particulier des directives.

**Activité 4.2.** Entreprendre l'intégration programmatique des plans d'action nationaux sur les AME en référence avec les Directives des CdPs

- 4.2.1. Echanger et partager sur les Rapports des Conférences des Parties et de leurs annexes respectives.
- 4.2.2. Tenir compte plus amplement des Directives des CdPs dans la préparation des rapports nationaux de mise en œuvre des conventions.
- 4.2.3. Suivre et évaluer la mise en œuvre des AME.

**Activité 4.3.** Harmoniser les politiques

- 4.3.1. Faire une relecture des politiques sectorielles pour y incorporer les AME.
- 4.3.2. Dégager et annoter les points communs relatifs à l'environnement et aux ressources naturelles dans les politiques sectorielles et suggérer une harmonisation des dispositions sur ces points communs.
- 4.3.3. Editer et mettre à disposition une publication unique en divers volumes de l'ensemble des politiques harmonisées.

**Activité 4.4.** Adapter les cadres juridiques

- 4.4.1. Faire une relecture annotée de l'arsenal juridique sur l'environnement et les ressources naturels en prenant en compte les AME.
- 4.4.2. Faire une mise à jour de l'arsenal juridique.
- 4.4.3. Editer et mettre à disposition une publication unique en divers volumes de l'ensemble des textes juridiques relatifs à l'environnement et aux ressources naturelles.

**Problématique 5** : Les institutions chargées de l'environnement et des ressources naturelles ne maîtrisent pas la mise en œuvre des AME. Il n'y a pas de visibilité des AME dans les cadres organiques. Cela expliquerait le peu d'attention et d'intérêt de la part des cadres et agents de ces institutions pour les conventions et les plans nationaux d'action.

**Objectif 5** : Améliorer le fonctionnement administratif des institutions chargées de l'environnement et des ressources naturelles en intégrant le suivi des AME dans leurs cadres organiques.

**Résultat 5** : Les AME sont effectivement pris en compte dans les cadres organiques des institutions chargées de l'environnement et des ressources naturelles.

**Activité 5.1.** Mettre en place et rendre opérationnelle une unité de suivi des AME dans chaque institution chargée de l'environnement et des ressources naturelles.

**Activité 5.2.** Fournir aux unités de suivi des AME les documents y relatifs.

**Activité 5.3.** Faire rendre compte par les unités de suivi la participation de leurs institutions respectives dans la mise en œuvre des AME.

**Activité 5.4.** Produire et diffuser un manuel de planification stratégique pour la prise en compte de l'environnement dans les différentes institutions.

**Problématique 6** : Les institutions chargées de l'environnement et des ressources naturelles, notamment les services forestiers, météorologiques et hydrologiques, de l'assainissement et de gestion des ressources en eau, les services techniques du développement durable manquent de moyens de travail. Ils sont mal équipés en mobiliers de bureau et faiblement fournis en énergie électrique. Les matériels et équipements, y compris les moyens logistiques de terrain pour la mise en œuvre des AME font cruellement défaut. L'accès à l'Internet est toujours attendu dans la plupart des services.

**Objectif 6** : Doter suffisamment en matériels et équipements les institutions de l'environnement et des ressources naturelles pour leur permettre de fournir des produits et des services plus efficaces en gestion de l'environnement.

**Résultat 6** : Disposant des matériels et équipements nécessaires, les institutions de l'environnement et des ressources naturelles participent plus efficacement à la mise en œuvre des AME.

**Activité 6.1.** : Evaluer les besoins précis de chaque institution en matériels et équipements spécifiques dans la mise en œuvre des AME.

**Activité 6.2.** : Formuler une requête pour l'acquisition et la mise à disposition des matériels et équipements nécessaires.

**Activité 6.3.** : Fournir, installer et former les utilisateurs sur les divers matériels et équipements.

**Problématique 7** : Le niveau de formation en gestion de l'environnement mondial de bon nombre de cadres et agents des institutions environnementales est faible dans l'ensemble. Ils n'ont en général pas d'accès à une documentation appropriée et quand bien même ils ont un contact avec des situations de terrain, ils manquent d'approches de solutions aux problèmes environnementaux qui se posent. Aussi, la plupart d'entre eux ne maîtrisent pas l'outil informatique et autres nouvelles technologies de l'information qui sont devenus des moyens incontournables d'accès au savoir et au savoir-faire.

**Objectif 7 : Entreprendre la formation et le perfectionnement des cadres et agents impliqués dans la gestion de l'environnement mondial pour les rendre plus performants dans les activités de gestion de l'environnement.**

**Résultat 7** : Mieux formés, les cadres et agents chargés de la gestion de l'environnement participent avec plus d'efficacité dans la mise en œuvre des AME

**Activité 7.1.** Déterminer les besoins spécifiques en formation et perfectionnement en Ressources Humaines de chaque institution concernée

**Activité 7.2.** Produire des Programmes et des Supports de Formation

**Activité 7.3.** Assurer les formations et procéder à leur évaluation.

**Problématique 8** : Il a été constaté que les communautés locales ne sont pas familières des conventions et autres accords multilatéraux sur l'environnement. Alors qu'elles sont considérées comme les actrices principales de la gestion de l'environnement, elles restent malgré tout faiblement impliquées dans la mise en œuvre des AME.

**Objectif 8** : **Entreprendre à travers la décentralisation l'ancrage local des AME et le renforcement des capacités des communautés locales dans leur mise en œuvre.**

**Résultat 8** : Les AME sont effectivement mis en œuvre à l'échelle locale.

- **8.1.** Informer et sensibiliser les communautés locales sur les AME.
- **8.2.** Former des paysans leaders en planification de la conservation et de l'exploitation judicieuse des ressources de la nature.
- **8.3.** Lancer et encadrer des actions locales de mise en œuvre des AME qui intègrent la nature (gestion environnementale), la richesse (aspects économiques) et le pouvoir (bonne gouvernance) en se fondant sur les approches 'Ecosystème' et 'Gestion Intégrée des Ressources en Eau'.

**Problématique 9** : La mise en œuvre efficace des AME devrait procéder de l'utilisation d'approches qui ont fait l'objet de recherche-développement impliquant plusieurs spécialistes de la communauté scientifique mondiale. L'Approche Ecosystème et l'Approche GIRE (Gestion Intégrée des Ressources en Eau) ont été largement discutées dans des sessions des CdP avant d'être adoptées et recommandées aux Pays-Parties. On note cependant que ces approches sont peu connues des acteurs du développement en Guinée alors qu'elles peuvent contribuer à l'amélioration de la gestion de l'environnement.

**Objectif 9** : Promouvoir l'Approche Ecosystème et l'Approche GIRE (Gestion Intégrée des Ressources en Eau) dans les projets de développement pour favoriser un plus grand partenariat dans la mise en œuvre des AME.

**Résultat 9**: Des trousse à outils sur les approches *ECOSYSTEME* et *GIRE* sont mises à l'œuvre avec la pleine participation des communautés locales grâce à l'appui scientifique et technique nécessaire.

**Activité 9.1.** Organisation d'ateliers de terrain participatifs sur l'Approche Ecosystème consistant à diffuser et à adapter la trousse à outils sur l'Approche Ecosystème développée par l' Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie (IEPF) et les Expériences capitalisées de son utilisation.

**Activité 9.2.** Organisation d'ateliers de terrain participatifs sur l'Approche GIRE (Gestion Intégrée des Ressources en Eau), y compris la diffusion et adaptation des Expériences capitalisées et des Manuels GIRE disponibles.

**Activité 9.3.** Développement de projets locaux de protection de la diversité biologique, de gestion intégrée des ressources en eau, de lutte contre le réchauffement climatique et contre la dégradation des terres en appliquant l'Approche Ecosystème.

**Activité 9.4.** Identification et mise en œuvre, sur un même écosystème tel que les bassins versants, de programmes et de projets pilotes intégrant les objectifs des trois conventions.

**Activité 9.5.** Intégration autant que faire se peut des approches Ecosystème et GIRE dans les diverses interventions actuelles de développement local.

**Problématique 10** : Bien que le pays se soit doté de Plans nationaux d'action, il est constaté que la mobilisation nationale de ressources financières pour la préparation et la mise en œuvre de projets de renforcement de capacités en gestion de l'environnement reste faible. Même si des financements extérieurs sont parfois obtenus, ils demeurent insuffisants face à la demande.

**Objectif 10** : Concevoir et adopter un mécanisme de mobilisation efficace et de gestion transparente des ressources financières nécessaires à la réalisation des activités de renforcement de capacités.

**Résultat 10**: Des financements intérieurs et extérieurs conséquents sont mobilisés durablement pour appuyer la mise en œuvre des activités de renforcement de capacités.

Activité 10.1. Rechercher et mettre à profit toutes les sources potentielles intérieures et extérieures de financement de la gestion de l'environnement, y compris le renforcement du financement de l'environnement par le Budget National de Développement (BND), les ONGs et autres bonnes volontés, et considérer la possibilité d'introduire un système d'écotaxe.

Activité 10.2. Renforcer le Fonds de Sauvegarde de l'Environnement et le Fonds Forestier par une plus grande mobilisation et une gestion transparente des ressources.

Activité 10.3. Développer les capacités nationales à préparer des requêtes de financement auprès des diverses sources extérieures de financement dont celles recommandées par les CdP en plus du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM).

**Problématique 11** : les capacités des décideurs guinéens pour une participation plus efficace aux négociations internationales dans les AME restent faibles. Les préparatifs à aller aux CdPs ne sont pas toujours faits dans les règles de l'art. Ce qui a pour conséquence d'affaiblir les bénéfices que le pays pourrait tirer de ces importantes rencontres au cours desquelles sont adoptées plusieurs décisions et directives à l'adresse des Pays-Parties.

**Objectif 11** : Développer les compétences de négociation et de participation aux CdPs et leurs réunions préparatoires ou techniques.

**Résultat 11**: les cadres et décideurs guinéens participent plus efficacement aux CdPs des AME.

**Activité 11.1.** : Développer et mettre en œuvre un programme de formation en négociation internationale et rédaction de rapports et de communications à l'intention des décideurs de la gestion de l'environnement en général, et plus particulièrement les Points Focaux nationaux des Conventions.

**Activité 11.2.** : Organiser des stages pour les Points focaux auprès des Organisations Internationales comme le PNUE ou l'UICN et dans certains pays qui comportent des exemples de réussite dans la mise en œuvre des AME.

**Activité 11.3.** : Renforcer la documentation des Points focaux nationaux.

**Activité 11.4.** : Renforcer les Points Focaux dans la participation aux CdPs et autres réunions techniques.

**Activité 11.5.** : Mettre en place un mécanisme de suivi régulier du paiement des contributions nationales aux AME.

**Problématique 12** : La mise en œuvre des AME n'est pas régulièrement rapportée aux principaux acteurs. Ce qui a pour conséquence de réduire la participation dans la préparation des communications nationales.

**Objectif 12** : **Rendre compte régulièrement de la mise en œuvre des AME dans des rapports nationaux suffisamment documentés permettant d'améliorer les communications nationales aux Conférences des Parties.**

**Résultat 12:** Des communications nationales plus participatives sont produites.

- **Activité 12.1.** Renforcer les Comités Nationaux des AME.
- **Activité 12.2.** Elargir la consultation au public en général et à toutes personnes intéressées susceptibles d'apporter une contribution de qualité.
- **Activité 12.3.** Instituer formellement la restitution des participations aux CdPs.

## II. PLAN D'ACTION SEPTENNAL 2009-2015

**Coût Total : 10.597.700 \$US**

OBJECTIFS ET RESULTATS	ACTIVITES	COUTS APPROX. EN \$US	DUREE ET PERIODE D'EXECUTION	RESPONSABLES
<b>Problématique I</b> : Il a été constaté qu'au nombre des faiblesses de la mise en œuvre des AME en Guinée figure le manque de mobilisation et d'engagement de plusieurs parties prenantes. Ce qui s'explique en partie par le manque d'éducation et de sensibilisation de celles-ci sur ces accords et l'ignorance de leur rôle spécifique dans leur mise en œuvre.				
<b>Objectif 1 : Mobiliser et engager les parties prenantes des secteurs tant publics que privés, les décideurs en particulier, à davantage contribuer à la mise en œuvre des AME.</b>  <b>Résultat 1</b> : Les accords multilatéraux sur l'environnement ainsi que les directives émises par les différentes Conférences des Parties aux Conventions sont plus amplement et plus largement connus, compris et appropriés par les principaux acteurs de leur mise en œuvre.	<b>Activité 1.1. : Production et mise à disposition de supports d'éducation et de sensibilisation du public.</b>			
	1.1.1. Collecte et archivage électronique des documents officiels sur les AME	10.000	2 mois Jan.Fév. 2009	Ministère du Développement Durable et Partenaires
	1.1.2. Traduction dans les principales langues nationales de résumés des AME, des stratégies et des plans nationaux d'action.	25.000	4 mois Jan-Avril 2009	Ministère du Développement Durable et Partenaires
	1.1.3. Edition et reproduction de brochures sur les AME en langues nationales et en français.	25.000	2 mois Mai-Juin 2009	Ministère du Développement Durable et Partenaires
	1.1.4. Production et mise à disposition de matériels audio-visuels dans les langues nationales.	50.000	6 mois Janvier-Juin 2010	Ministère du Développement Durable et Partenaires
	<b>Activité 1.2. : Explication/Interprétation des contenus des AME et des Directives qui les accompagnent à tous les niveaux et à l'échelle du territoire national, dans les formats et les supports qui conviennent aux différents publics concernés.</b>			
	1.2.1. Distribution à travers le réseau de la décentralisation et à l'échelle nationale des brochures produites.	5.000	1 mois Juillet 2009	Ministère du Développement Durable et Partenaires
	1.2.2. Diffusion d'informations à travers les médias publics et privés en français et langues nationales et aussi par le biais des leaders d'opinions.	42.000	84 mois Janv.2009-Déc.2015	Ministère du Développement Durable et Partenaires
	1.2.3. Organisation de conférences, colloques, fora et ateliers de terrain à l'intention de toutes les parties prenantes, tous secteurs confondus, en ciblant particulièrement les décideurs pour obtenir de leur part un plus grand soutien politique des AME.	42.000	84 mois Janv.2009-Déc.2015	Ministère du Développement Durable et Partenaires
	1.2.4. Diffusion et utilisation des matériels d'éducation et de sensibilisation en milieu scolaire.			

**Sous-total I : 199.000**

OBJECTIFS ET RESULTATS	ACTIVITES	COUTS APPROX. EN \$US	DUREE ET PERIODE D'EXECUTION	RESPONSABLES
<b>Problématique II</b> : Constat a été fait que l'information sur les AME ne parvient pas aux principaux acteurs. En effet bon nombre de structures et d'individus ont reconnu ne pas connaître les conventions et les conférences des parties, encore moins les directives de ces CdP, de même que les stratégies et plans nationaux d'action. Cette faiblesse d'accès à l'information des principaux acteurs et du public en général, est considérée comme une des causes principales de la lenteur de mise en œuvre des AME.				
<b>Activité 2.1. Mettre en place un système d'information, SIG y compris sur les AME.</b>				
<b>Objectif 2 : Créer les conditions d'une meilleure circulation de l'information à tous les échelons pour atteindre le résultat ci-dessous :</b>  <b>Résultat 2</b> : Les parties prenantes sont mieux informées et mieux outillées sur les conventions et les directives des CdPs ainsi que sur les stratégies et les plans nationaux d'action.	2.1.1. Créer et rendre consultable une bibliothèque digitale centrale (BDC) constituée des versions électroniques des textes des Conventions, des Plans d'action nationaux, des communications nationales et des divers documents des CdPs (Rapports et Directives).	15.000	6 mois Janv.-Juin 2009	Ministère du Développement Durable et Partenaires
	2.1.2. Créer un réseau national de correspondants de la bibliothèque digitale permettant la mise à disposition sur CDs partout dans le pays de documents sur les AME.	10.500	84 mois Jan. 2009- Déc.2015	Ministère du Développement Durable et Partenaires
	2.1.3. Créer et entretenir un site web national sur les AME,	14.000	84 mois Jan. 2009- Déc.2015 ...	Ministère du Développement Durable et Partenaires
	2.1.4. Créer et entretenir une base de données.			Ministère du Développement Durable et Partenaires
	2.1.5. Intégrer les SIG dans les services et produits d'information sur les AME.	30.000	6 mois Juillet-Déc. 2009	Ministère du Développement Durable et Partenaires

**Sous-total II (1) : 69.500**

OBJECTIFS ET RESULTATS	ACTIVITES	COUTS APPROX. EN \$US	DUREE ET PERIODE D'EXECUTION	RESPONSABLES
<b>Problématique II</b> : Constat a été fait que l'information sur les AME ne parvient pas aux principaux acteurs. En effet bon nombre de structures et d'individus ont reconnu ne pas connaître les conventions et les conférences des parties, encore moins les directives de ces CdP, de même que les stratégies et plans nationaux d'action. Cette faiblesse d'accès à l'information des principaux acteurs et du public en général, est considérée comme une des causes principales de la lenteur de mise en œuvre des AME.				
<b>Résultat 2</b> : Les parties prenantes sont mieux informées et mieux outillées sur les conventions et les directives des CdPs ainsi que sur les stratégies et les plans nationaux d'action.	<b>Activité 2.2.</b> Produire et distribuer un bulletin trimestriel d'information sur les AME, en français.	100.000	84 Mois Jan. 2009 – Déc.2015	Ministère du Développement Durable et Partenaires
	<b>Activité 2.3.</b> Appuyer et rendre opérationnel le Centre National de Cartographie en le dotant de moyens performants dont les outils nouvelles technologies de l'information.	75.000	24 mois Jan. 2010-Déc.2011	Ministère du Développement Durable et Partenaires
	<b>Activité 2.4.</b> Renforcer les centres d'échange d'information en place.	21.000	84 mois Jan. 2009-Juin 2010	Ministère du Développement Durable et Partenaires

**Sous-total II (2) : 196.000**

OBJECTIFS ET RESULTATS	ACTIVITES	COUTS APPROX. EN \$US	DUREE ET PERIODE D'EXECUTION	RESPONSABLES	
<b>Problématique III</b> : La communauté scientifique guinéenne est faiblement engagée dans le processus de mise en œuvre des AME par manque d'implication et de soutien. Les scientifiques - universitaires et chercheurs - ont peu de moyens pour participer pleinement aux activités requises par les directives des CdP et des plans d'action nationaux. Cela explique en partie la faiblesse de transfert de techniques et de technologies favorables à l'environnement.					
<b>Objectif 3 : Soutenir la recherche scientifique et le transfert de techniques et de technologies relatives à l'environnement, en général, aux espèces sauvages, aux habitats, aux paysages, aux ressources en terres, en eau, aux risques biotechnologiques et au climat, en particulier.</b>  <b>Résultat 3</b> : Des scientifiques guinéens mieux soutenus parvenant ainsi à une meilleure connaissance de l'état des lieux en matière d'espèces sauvages, d'habitats et de paysages.	<b>Activité 3.1.</b> : Informer la communauté scientifique guinéenne sur les directives des CdPs en matière de sciences et de techniques et sur son rôle dans la mise en œuvre des AME.	8.400	84 mois Jan. 2009-Juin 2010	Ministère du Développement Durable et Partenaires	
	<b>Activité 3.2.</b> : Constituer et animer toutes les commissions scientifiques et techniques recommandées par les CdPs.	16.800	84 mois Jan. 2009-Juin 2010	Ministère du Développement Durable et Partenaires	
	<b>Activité 3.3. : Mettre des moyens à la disposition des scientifiques pour qu'ils/elles puissent mener les activités ci-après</b>				
	3.3.1. Entreprendre à l'échelle nationale la mise en œuvre de l'Initiative taxonomique mondiale	42.000	84 mois Jan. 2009-Juin 2010	Ministère du Développement Durable et Partenaires	
	3.3.2. Evaluer, inventorier et surveiller les aires clés de biodiversité et les facteurs de dégradation des terres, des ressources en eau et du réchauffement climatique.	450.000	84 mois Jan. 2009-Juin 2010	Ministère du Développement Durable et Partenaires	
	3.3.3. Recueillir, valoriser et promouvoir les connaissances traditionnelles sur les ressources naturelles.	21.000	84 mois Jan. 2009-Juin 2010	Ministère du Développement Durable et Partenaires	
3.3.4. Entreprendre la conservation in situ et ex situ de la flore et de la faune sauvage, la constitution de l'herbier national et de la banque génétique nationale, et produire un atlas de la flore et de la faune de Guinée.	675.000	84 mois Jan. 2009-Juin 2010	Ministère du Développement Durable et Partenaires		

**Sous-total III (1) : 1.210.200**

OBJECTIFS ET RESULTATS	ACTIVITES	COUTS APPROX. EN \$US	DUREE ET PERIODE D'EXECUTION	RESPONSABLES
<b>Problématique 3</b> : La communauté scientifique guinéenne est faiblement engagée dans le processus de mise en œuvre des AME par manque d'implication et de soutien. Les scientifiques - universitaires et chercheurs - ont peu de moyens pour participer pleinement aux activités requises par les directives des CdP et des plans d'action nationaux. Cela explique en partie la faiblesse de transfert de techniques et de technologies favorables à l'environnement.				
<b>Objectif 3 : Soutenir la recherche scientifique et le transfert de techniques et de technologies relatives à l'environnement, en général, aux espèces sauvages, aux habitats, aux paysages, aux ressources en terres et en eau, en particulier.</b>  <b>Résultat 3</b> : Une meilleure connaissance de l'état des lieux pour améliorer la planification et la conduite des activités de conservation des espèces sauvages, des habitats et des paysages naturels.	3.3.5. Mener des évaluations environnementales stratégiques afin d'établir des liens entre les activités de développement et les pollutions et dégradations de l'environnement.	32.000	18 mois Jan. 2009 – Juin 2010	Ministère du Développement Durable et Partenaires
	3.3.6. Réaliser des études sur des sujets tels que la détection des changements climatiques, la variabilité climatique, l'évaluation de l'impact, la vulnérabilité, l'adaptation et l'analyse politique.	64.000	36 mois Jan. 2009 – Déc. 2012	Ministère du Développement Durable et Partenaires
	<b>Activité 3.4.</b> Mettre des ressources à disposition permettant d'identifier et de transférer des techniques et des technologies appropriées favorables à l'environnement.	350.000	84 mois Jan. 2009 – Déc. 2015	Ministère du Développement Durable et Partenaires
	<b>Activité 3.5.</b> Renforcer la coopération entre les scientifiques guinéens et la communauté scientifique internationale à travers des partenariats formalisés.	350.000	84 mois Jan. 2009 – Déc. 2015	Ministère du Développement Durable et Partenaires
	<b>Activité 3.6.</b> Créer des centres de valorisation de la biodiversité et les mettre en réseau avec ceux d'autres pays.	1.400.000	84 mois Jan. 2009 – Déc. 2015	Ministère du Développement Durable et Partenaires

**Sous-total III (2) : 2.196.000**

OBJECTIFS ET RESULTATS	ACTIVITES	COUTS APPROX. EN \$US	DUREE ET PERIODE D'EXECUTION	RESPONSABLES
<b>Problématique IV</b> : Les différentes structures nationales responsables de la mise en œuvre des AME ne coordonnent pas assez leurs efforts dans la poursuite de leurs activités respectives. Elles ne se concertent pas assez sur la mise en œuvre des plans d'action nationaux. Ce défaut de synergie explique le manque d'intégration programmatique et d'harmonisation des politiques ainsi que des cadres juridiques.				
<b>Objectif 4 : Promouvoir et soutenir la coordination et la concertation entre les différentes institutions concernées.</b>  <b>Résultat 4 :</b> la synergie, l'intégration programmatique et l'harmonisation des politiques et cadres juridiques et réglementaires sont effectives.	<b>Activité 4.1. Créer et rendre opérationnel un mécanisme de synergie dans la mise en œuvre des AME.</b>			
	4.1.1. Etablir et faire fonctionner une facilité de coordination des AME qui pourrait prendre la forme d'un Secrétariat National des Conventions ou Centre des Conventions.	42.000	84 mois Jan. 2009 – Déc. 2015	Ministère du Développement Durable et Partenaires
	4.1.2. Organiser régulièrement des concertations des Points Focaux et des Comités Nationaux des AME élargis à des représentants des diverses parties prenantes sur les rapports nationaux et les communications nationales.			
	4.1.4. Organiser à temps opportun des réunions de restitution et d'explication des rapports de Conférences des Parties, en particulier des directives.			
	<b>Activité 4.2. Entreprendre l'intégration programmatique des plans d'action nationaux sur les AME en référence avec les Directives des CdPs</b>			
	4.2.1. Echanger et partager sur les Rapports des Conférences des Parties et de leurs annexes respectives.	21.000	84 mois Jan. 2009 – Déc. 2015	Ministère du Développement Durable et Partenaires
4.2.2. Tenir compte plus amplement des Directives des CdPs dans la préparation des rapports nationaux de mise en œuvre des conventions.				
4.2.3. Suivre et évaluer la mise en œuvre des AME.				

**Sous-total IV(1) : 63.000**

OBJECTIFS ET RESULTATS	ACTIVITES	COUTS APPROX. EN \$US	DUREE ET PERIODE D'EXECUTION	RESPONSABLES
<b>Problématique IV</b> : Les différentes structures nationales responsables de la mise en œuvre des AME ne coordonnent pas assez leurs efforts dans la poursuite de leurs activités respectives. Elles ne se concertent pas assez sur la mise en œuvre des plans d'action nationaux. Ce défaut de synergie explique le manque d'intégration programmatique et d'harmonisation des politiques ainsi que des cadres juridiques et réglementaires.				
<b>Objectif 4 : Promouvoir et soutenir la coordination et la concertation entre les différentes institutions concernées, avec la pleine participation des diverses parties prenantes.</b>  <b>Résultat 4</b> : la synergie, l'intégration programmatique et l'harmonisation des politiques et cadres juridiques et réglementaires sont effectives.	<b>Activité 4.3. harmoniser les politiques</b>			
	4.3.1. Faire une relecture des politiques sectorielles pour y incorporer les AME.	36.000	18 mois Jan. 2009 – Juin 2010	Ministère du Développement Durable et Partenaires
	4.3.2. Dégager et annoter les points communs relatifs à l'environnement et aux ressources naturelles dans les politiques sectorielles et suggérer une harmonisation des dispositions sur ces points communs.	36.000	18 mois Jan. 2009 – Juin 2010	Ministère du Développement Durable et Partenaires
	4.3.3. Editer et mettre à disposition une publication unique en divers volumes de l'ensemble des politiques harmonisées.	36.000	18 mois Jan. 2009 – Juin 2010	Ministère du Développement Durable et Partenaires
	<b>Activité 4.4. Adapter les cadres juridiques</b>			
	4.4.1. Faire une relecture annotée de l'arsenal juridique sur l'environnement et les ressources naturelles en prenant en compte les AME.	36.000	18 mois Jan. 2009 – Juin 2010	Ministère du Développement Durable et Partenaires
	4.4.2. Faire une mise à jour de l'arsenal juridique.	36.000	18 mois Jan. 2009 – Juin 2010	Ministère du Développement Durable et Partenaires
	4.4.3. Editer et mettre à disposition une publication unique en divers volumes de l'ensemble des textes juridiques relatifs à l'environnement et aux ressources naturelles.	36.000	18 mois Jan. 2009 – Juin 2010	Ministère du Développement Durable et Partenaires

**Sous-total IV(2) : 216.000**

OBJECTIFS ET RESULTATS	ACTIVITES	COUTS APPROX. EN \$US	DUREE ET PERIODE D'EXECUTION	RESPONSABLES
<b>Problématique V</b> : Les institutions chargées de l'environnement et des ressources naturelles ne maîtrisent pas la mise en œuvre des AME. Il n'y a pas de visibilité des AME dans les cadres organiques. Cela expliquerait le peu d'attention et d'intérêt de la part des cadres et agents de ces institutions pour les conventions et les plans nationaux d'action.				
<b>Objectif 5 : Améliorer le fonctionnement administratif des institutions chargées de l'environnement et des ressources naturelles en intégrant le suivi des AME dans leurs cadres organiques.</b>  <b>Résultat 5</b> : Les AME sont effectivement pris en compte dans les cadres organiques des institutions chargées de l'environnement et des ressources naturelles.	<b>Activité 5.1.</b> Mettre en place et rendre opérationnelle une unité de suivi des AME dans chaque institution chargée de l'environnement et des ressources naturelles.	150.000	84 mois Jan. 2009 – Déc. 2015	Ministère du Développement Durable et Partenaires
	<b>Activité 5.2.</b> Fournir aux unités de suivi des AME les documents y relatifs.			
	<b>Activité 5.3.</b> Faire rendre compte par les unités de suivi la participation de leurs institutions respectives dans la mise en œuvre des AME.			
	<b>Activité 5.4.</b> Produire et diffuser un manuel de planification stratégique pour la prise en compte de l'environnement dans les différentes institutions.	36.000	18 mois Jan. 2009 – Juin 2010	Ministère du Développement Durable et Partenaires

**Sous-total V : 186.000**

OBJECTIFS ET RESULTATS	ACTIVITES	COUTS APPROX. EN \$US	DUREE ET PERIODE D'EXECUTION	RESPONSABLES
<p><b>Problématique VI :</b> Les institutions chargées de l'environnement et des ressources naturelles, notamment les services forestiers, météorologiques et hydrologiques, de l'assainissement et de gestion des ressources en eau, manquent de moyens de travail. Ils sont mal équipés en mobiliers de bureau et faiblement fournis en énergie électrique. Les matériels et équipements, y compris les moyens logistiques de terrain pour la mise en œuvre des AME font cruellement défaut. L'accès à l'Internet est toujours attendu dans la plupart des services.</p>				
<p><b>Objectif 6 : Doter suffisamment en matériels et équipements les institutions de l'environnement et des ressources naturelles pour leur permettre de fournir des produits et des services plus efficaces en gestion de l'environnement.</b></p> <p><b>Résultat 6 :</b> Disposant des matériels et équipements nécessaires, les institutions de l'environnement et des ressources naturelles participent plus efficacement la mise en œuvre des AME.</p>	<p><b>Activité 6.1. :</b> Evaluer les besoins précis de chaque institution en matériels et équipements spécifiques dans la mise en œuvre des AME.</p>	36.000	18 mois Jan. 2009 – Juin 2010	Ministère du Développement Durable et Partenaires
	<p><b>Activité 6.2. :</b> Formuler une requête pour l'acquisition et la mise à disposition des matériels et équipements nécessaires.</p>			
	<p><b>Activité 6.3. :</b> Fournir, installer et former les utilisateurs sur les divers matériels et équipements.</p>	750.000	36 mois Jan. 2009 – Déc. 2012	Ministère du Développement Durable et Partenaires

**Sous-total VI : 1.056.000**

OBJECTIFS ET RESULTATS	ACTIVITES	COUTS APPROX. EN \$US	DUREE ET PERIODE D'EXECUTION	RESPONSABLES
<p><b>Problématique VII</b> : Le niveau de formation en gestion de l'environnement mondial de bon nombre de cadres et agents des institutions environnementales est faible dans l'ensemble. Ils n'ont en général pas d'accès à une documentation appropriée et quand bien même ils ont un contact avec des situations de terrain, ils manquent d'approches de solutions aux problèmes environnementaux qui se posent. Aussi, la plupart d'entre eux ne maîtrisent pas l'outil informatique et autres nouvelles technologies de l'information qui sont devenus des moyens incontournables d'accès au savoir et au savoir-faire.</p>				
<p><b>Objectif 7 : Entreprendre la formation et le perfectionnement des cadres et agents impliqués dans la gestion de l'environnement pour les rendre plus performants dans les activités de gestion de l'environnement.</b></p> <p><b>Résultat 7</b> : Mieux formés, les cadres et agents chargés de la gestion de l'environnement participent avec plus d'efficacité dans la mise en œuvre des AME</p>	<p><b>Activité 7.1.</b> Déterminer les besoins spécifiques en formation et perfectionnement en Ressources Humaines de chaque institution concernée</p> <hr/> <p><b>Activité 7.2.</b> Produire des Programmes et des Supports de Formation</p> <hr/> <p><b>Activité 7.3.</b> Assurer les formations et procéder à leur évaluation.</p>	72.000	18 mois Jan. 2009 – Juin 2010	Ministère du Développement Durable et Partenaires

**Sous-total VII : 72.000**

OBJECTIFS ET RESULTATS	ACTIVITES	COUTS APPROX. EN \$US	DUREE ET PERIODE D'EXECUTION	RESPONSABLES
<b>Problématique VIII</b> : Il a été constaté que les communautés locales ne sont pas familières des conventions et autres accords multilatéraux sur l'environnement. Alors qu'elles sont considérées comme les actrices principales de la gestion de l'environnement, elles restent malgré tout faiblement impliquées dans la mise en œuvre des AME.				
<b>Objectif 8 : Entreprendre à travers la décentralisation l'ancrage local des AME et le renforcement des capacités des communautés locales dans leur mise en oeuvre</b>  <b>Résultat 8 : Les AME sont effectivement mis en œuvre à l'échelle locale.</b>	<b>Activité 8.1.</b> Informer et sensibiliser les communautés locales sur les AME.	84.000	84 mois Jan. 2009 – Déc. 2015	Ministère du Développement Durable et Partenaires
	<b>Activité 8.2.</b> Former des paysans leaders en planification de la conservation et de l'exploitation judicieuse des ressources de la nature.	168.000	84 mois Jan. 2009 – Déc. 2015	Ministère du Développement Durable et Partenaires
	<b>Activité 8.3.</b> Lancer et encadrer des actions locales de mise en œuvre des AME qui intègrent la nature (gestion environnementale), la richesse (aspects économiques) et le pouvoir (bonne gouvernance) en se fondant sur les approches 'Ecosystème' et 'Gestion Intégrée des Ressources en Eau'.	4.200.000	84 mois Jan. 2009 – Déc. 2015	Ministère du Développement Durable et Partenaires

**Sous-total VIII : 4.452.000**

OBJECTIFS ET RESULTATS	ACTIVITES	COUTS APPROX. EN \$US	DUREE ET PERIODE D'EXECUTION	RESPONSABLES
<p><b>Problématique IX</b> : La mise en œuvre efficace des AME devrait procéder de l'utilisation d'approches qui ont fait l'objet de recherche-développement impliquant plusieurs spécialistes de la communauté scientifique mondiale. L'Approche Ecosystème et l'Approche GIRE (Gestion Intégrée des Ressources en Eau) ont été largement discutées dans des sessions des CdP avant d'être adoptées et recommandées aux Pays-Parties. On note cependant que ces approches sont peu connues des acteurs du développement en Guinée alors qu'elles peuvent contribuer à l'amélioration de la gestion de l'environnement.</p>				
<p><b>Objectif 9 : Promouvoir l'Approche Ecosystème et l'Approche GIRE (Gestion Intégrée des Ressources en Eau) dans les projets de développement pour favoriser un plus grand partenariat dans la mise en œuvre des AME.</b></p> <p><b>Résultat 9:</b> Des trousse à outils sur les approches « <i>ECOSYSTEME</i> » et « <i>GIRE</i> » sont mises à l'œuvre avec la pleine participation des communautés locales avec l'appui scientifique et technique nécessaire.</p>	<p><b>Activité 9.1.</b> Organisation d'ateliers de terrain participatifs sur l'Approche Ecosystème consistant à diffuser et à adapter la trousse à outils sur l'Approche Ecosystème développée par l' Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie (IEPF) et les Expériences capitalisées de son utilisation.</p>	72.000	18 mois Jan. 2009 – Juin 2010	Ministère du Développement Durable et Partenaires
	<p><b>Activité 9.2.</b> Organisation d'ateliers de terrain participatifs sur l'Approche GIRE (Gestion Intégrée des Ressources en Eau), y compris la diffusion et adaptation des Expériences capitalisées et des Manuels GIRE disponibles.</p>	72.000	18 mois Jan. 2009 – Juin 2010	Ministère du Développement Durable et Partenaires

**Sous-total IX(1) : 144.000**

OBJECTIFS ET RESULTATS	ACTIVITES	COUTS APPROX. EN \$US	DUREE ET PERIODE D'EXECUTION	RESPONSABLES
<p><b>Problématique IX</b> : La mise en œuvre efficace des AME devrait procéder de l'utilisation d'approches qui ont fait l'objet de recherche-développement impliquant plusieurs spécialistes de la communauté scientifique mondiale. L'Approche Ecosystème et l'Approche GIRE (Gestion Intégrée des Ressources en Eau) ont été largement discutées dans des sessions des CdP avant d'être adoptées et recommandées aux Pays-Parties. On note cependant que ces approches sont peu connues des acteurs du développement en Guinée alors qu'elles peuvent contribuer à l'amélioration de la gestion de l'environnement.</p>				
<p><b>Objectif 9 : Promouvoir l'Approche Ecosystème et l'Approche GIRE (Gestion Intégrée des Ressources en Eau) dans les projets de développement pour favoriser un plus grand partenariat dans la mise en œuvre des AME.</b></p> <p><b>Résultat 9:</b> Des trousseaux à outils sur les approches <i>ECOSYSTEME</i> et <i>GIRE</i> sont mises à l'œuvre avec la pleine participation des communautés locales grâce à l'appui scientifique et technique nécessaire.</p>	<p><b>Activité 9.3.</b> Développement de projets locaux de protection de la diversité biologique, de gestion intégrée des ressources en eau, de lutte contre le réchauffement climatique et contre la dégradation des terres en appliquant l'Approche Ecosystème.</p>	72.000	18 mois Jan. 2009 – Juin 2010	Ministère du Développement Durable et Partenaires
	<p><b>Activité 9.4.</b> Identification et mise en œuvre, sur un même écosystème tel que les bassins versants, de programmes et de projets pilotes intégrant les objectifs des trois conventions.</p>	72.000	18 mois Jan. 2009 – Juin 2010	Ministère du Développement Durable et Partenaires
	<p><b>Activité 9.5.</b> Intégration des approches Ecosystème et GIRE dans les diverses interventions actuelles de développement local.</p>	36.000	18 mois Jan. 2009 – Juin 2010	Ministère du Développement Durable et Partenaires

**Sous-total IX (2) : 180.000**

OBJECTIFS ET RESULTATS	ACTIVITES	COUTS APPROX. EN \$US	DUREE ET PERIODE D'EXECUTION	RESPONSABLES
<b>Problématique X</b> : Bien que le pays se soit doté de Plans nationaux d'action, il est constaté que la mobilisation nationale de ressources financières pour la préparation et la mise en œuvre de projets de renforcement de capacités en gestion de l'environnement reste faible. Même si des financements extérieurs sont parfois obtenus, ils demeurent insuffisants face à la demande.				
<p><b>Objectif 10 : Concevoir et adopter un mécanisme de mobilisation efficace et de gestion transparente des ressources financières nécessaires à la réalisation des activités de renforcement de capacités.</b></p> <p><b>Résultat 10:</b> Des financements intérieurs et extérieurs conséquents sont mobilisés durablement pour appuyer la mise en œuvre des activités de renforcement de capacités.</p>	<p><b>Activité 10.1.</b> Rechercher et mettre à profit toutes les sources potentielles intérieures et extérieures de financement de la gestion de l'environnement, y compris le renforcement du financement de l'environnement par le Budget National de Développement (BND), les ONGs et autres bonnes volontés, et considérer la possibilité d'introduire un système d'écotaxe.</p>	36.000	18 mois Jan. 2009 – Juin 2010	Ministère du Développement Durable et Partenaires
	<p><b>Activité 10.2.</b> Renforcer le Fonds de Sauvegarde de l'Environnement et le Fonds Forestier par une plus grande mobilisation et une gestion transparente des ressources.</p>	36.000	18 mois Jan. 2009 – Juin 2010	Ministère du Développement Durable et Partenaires
	<p><b>Activité 10.3.</b> Développer les capacités nationales à préparer des requêtes de financement auprès des diverses sources extérieures de financement dont celles recommandées par les CdP en plus du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM).</p>	36.000	18 mois Jan. 2009 – Juin 2010	Ministère du Développement Durable et Partenaires

**Sous-total X : 108.000**

OBJECTIFS ET RESULTATS	ACTIVITES	COUTS APPROX. EN \$US	DUREE ET PERIODE D'EXECUTION	RESPONSABLES
<b>Problématique XI</b> : les capacités des décideurs guinéens pour une participation plus efficace aux négociations internationales dans les conventions restent faibles. Les préparatifs à aller aux CdPs ne sont pas toujours faits dans les règles de l'art. Ce qui a pour conséquence d'affaiblir les bénéfices que le pays pourrait tirer des ces importantes rencontres au cours desquelles sont adoptées plusieurs décisions et directives à l'adresse des Pays-Parties.				
<b>Objectif 11 : Développer les compétences de négociation et de participation aux CdPs et leurs réunions préparatoires ou techniques.</b>  <b>Résultat 11:</b> les cadres et décideurs guinéens participent plus efficacement aux CdPs des AME.	<b>Activité 11.1.</b> : Développer et mettre en œuvre un programme de formation en négociation internationale et rédaction de rapports et de communications à l'intention des décideurs de la gestion de l'environnement en général, et plus particulièrement les Points Focaux nationaux des Conventions.	36.000	18 mois Jan. 2009 – Juin 2010	Ministère du Développement Durable et Partenaires
	<b>Activité 11.2.</b> : Organiser des stages pour les Points focaux auprès des Organisations Internationales comme le PNUE ou l'UICN et dans certains pays qui comportent des exemples de réussite dans la mise en œuvre des AME.	72.000	18 mois Jan. 2009 – Juin 2010	Ministère du Développement Durable et Partenaires
	<b>Activité 11.3.</b> : Renforcer la documentation des Points focaux nationaux.	36.000	18 mois Jan. 2009 – Juin 2010	Ministère du Développement Durable et Partenaires
	<b>Activité 11.4.</b> : Renforcer les Points Focaux dans la participation aux CdPs et autres réunions techniques.	35.000	84 mois Jan. 2009-Juin 2010	Ministère du Développement Durable et Partenaires
	<b>Activité 11.5.</b> : Mettre en place un mécanisme de suivi régulier du paiement des contributions nationales aux AME.	7000	84 mois Jan. 2009-Juin 2010	Ministère du Développement Durable et Partenaires

**Sous-total XI : 186.000**

OBJECTIFS ET RESULTATS	ACTIVITES	COUTS APPROX. EN \$US	DUREE ET PERIODE D'EXECUTION	RESPONSABLES
<b>Problématique XII</b> : La mise en œuvre des AME n'est pas régulièrement rapportée aux principaux acteurs. Ce qui a pour conséquence de réduire la participation dans la préparation des communications nationales.				
<b>Objectif 12 : Rendre compte régulièrement de la mise en œuvre des AME dans des rapports nationaux suffisamment documentés permettant d'améliorer les communications nationales aux Conférences des Parties.</b>  <b>Résultat 12:</b> Des communications nationales plus participatives sont produites.	<b>Activité 12.1.</b> Renforcer les Comités Nationaux des AME.	36.000	84 mois Jan. 2009 – Déc.2015	Ministère du Développement Durable et Partenaires
	<b>Activité 12.2.</b> Elargir la consultation au public en général et à toutes personnes intéressées susceptibles d'apporter une contribution de qualité.	14.000	84 mois Jan. 2009 – Déc.2015	Ministère du Développement Durable et Partenaires
	<b>Activité 12.3.</b> Instituer formellement la restitution des participations aux CdPs.	14.000	84 mois Jan. 2009 – Déc.2015	Ministère du Développement Durable et Partenaires

**Sous-total XII : 64.000**

# PLAN D'ACTION SEPTENNAL 2009-2015

## Calendrier Prévisionnel d'Exécution

Activités	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
1.1.1. Collecte et archivage électronique des documents officiels sur les AME							
1.1.2. Traduction dans les principales langues nationales de résumés des AME, des stratégies et des plans nationaux d'action.							
1.1.3. Edition et reproduction de brochures sur les AME en langues nationales et en français.							
1.1.4. Production et mise à disposition de matériels audio-visuels dans les langues nationales.							
1.2.1. Distribution à travers le réseau de la décentralisation et à l'échelle nationale des brochures produites.							
1.2.2. Diffusion d'informations à travers les médias publics et privés en français et langues nationales et aussi par le biais des leaders d'opinions.							
1.2.3. Organisation de conférences, colloques, fora et ateliers de terrain à l'intention de toutes les parties prenantes, tous secteurs confondus.							
1.2.4. Diffusion et utilisation des matériels d'éducation et de sensibilisation en milieu scolaire.							
2.1.1. Créer et rendre consultable une bibliothèque digitale centrale (BDC) constituée des versions électroniques des textes des Conventions, des Plans d'action nationaux, des communications nationales et des divers documents des CdPs (Rapports et Directives).							

Activités	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
2.1.2. Créer un réseau national de correspondants de la bibliothèque digitale permettant la mise à disposition sur CDs partout dans le pays de documents sur les AME.							
2.1.3. Créer et entretenir un site web national sur les AME,							
2.1.4. Créer et entretenir une base de données.							
2.1.5. Intégrer les SIG dans les services et produits d'information sur les AME.							
2.2. Produire et distribuer 1500 copies d'un bulletin mensuel d'information (32 pages A4) sur les AME, en français.							
2.3. Acquérir et rendre opérationnel un centre national de cartographie doté des outils des nouvelles technologies de l'information.							
2.4. Renforcer les centres d'échange d'information (CHM) en place.							
3.1.: Informer la communauté scientifique guinéenne sur les directives des CdPs en matière de sciences et de techniques et sur son rôle dans la mise en œuvre des AME.							
3.2.: Constituer et animer toutes les commissions scientifiques et techniques recommandées par les CdPs.							
3.3.1. Entreprendre à l'échelle nationale la mise en œuvre de l'Initiative taxonomique mondiale							
3.3.2. Evaluer, inventorier et surveiller les aires clés de biodiversité et les facteurs de dégradation des terres, des ressources en eau et du réchauffement climatique.							
3.3.3. Recueillir les connaissances traditionnelles sur les ressources naturelles.							
3.3.4. Entreprendre la conservation <i>in situ</i> et <i>ex situ</i> , la constitution de l'herbier national et de la banque génétique nationale.							

Activités	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
3.3.5. Mener des évaluations environnementales stratégiques afin d'établir des liens entre les activités de développement et les pollutions et dégradations de l'environnement, y compris les risques biotechnologiques et la vulnérabilité aux changements climatiques.							
3.3.6. Réaliser des études sur des sujets tels que la détection des changements climatiques, la variabilité climatique, l'évaluation de l'impact, la vulnérabilité, l'adaptation et l'analyse politique.							
<b>3.4.</b> Mettre des ressources à disposition permettant d'identifier et de transférer des techniques et des technologies appropriées favorables à l'environnement.							
3.5. Renforcer la coopération entre les scientifiques guinéens et la communauté scientifique internationale à travers des partenariats formalisés entre les centres de recherche scientifiques guinéens et des centres de recherche à l'étranger.							
<b>3.6.</b> Créer à l'instar d'autres pays des centres de valorisation de la biodiversité comme c'est le cas à Madagascar qui a mis en place au Parc National de Ranomafane le Centre VALBIO (plus d'infos sur Internet).							
4.1.1. Etablir et faire fonctionner une facilité de coordination des AME qui pourrait prendre la forme d'un Secrétariat National des Conventions ou Centre des Conventions.							
4.1.2. Organiser régulièrement des concertations des Points Focaux et des Comités Nationaux des AME élargis à des représentants des diverses parties prenantes sur les rapports nationaux et les communications nationales.							
4.1.4. Organiser à temps opportun des réunions de restitution et d'explication des rapports de Conférences des Parties, en particulier des directives.							

Activités	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
4.2.1. Echange et partage sur les Rapports des Conférences des Parties et de leurs annexes respectives.							
4.2.2. Rapprochement entre les Directives des CdPs et les Communications Nationales.							
4.2.3. Suivi-Evaluation de la mise en œuvre des AME.							
4.3.1. Faire une relecture des politiques sectorielles pour y incorporer les AME.							
4.3.2. Dégager et annoter les points communs relatifs à l'environnement et aux ressources naturelles dans les politiques sectorielles et suggérer une harmonisation des dispositions sur ces points communs.							
4.3.3. Editer et mettre à disposition une publication unique en divers volumes de l'ensemble des politiques harmonisées.							
4.4.1. Faire une relecture annotée de l'arsenal juridique sur l'environnement et les ressources naturelles en prenant en compte les AME.							
4.4.2. Faire une mise à jour de l'arsenal juridique.							
4.4.3. Editer et mettre à disposition une publication unique en divers volumes de l'ensemble des textes juridiques relatifs à l'environnement et aux ressources naturelles.							
5.1. Mettre en place et rendre opérationnelle une unité de suivi des AME dans chaque institution chargée de l'environnement et des ressources naturelles.							
5.2. Fournir aux unités de suivi des AME les documents y relatifs.							
5.3. Faire rendre compte par les unités de suivi la participation de leurs institutions respectives dans la mise en œuvre des AME.							
5.4. Produire et diffuser un manuel de planification stratégique pour la prise en compte de l'environnement dans les différentes institutions.							
6.1. Evaluer les besoins précis de chaque institution en matériels et équipements spécifiques dans la mise en œuvre des conventions.							

Activités	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
6.2. Formuler une requête pour l'acquisition et la mise à disposition des matériels et équipements nécessaires.							
6.3. Fournir, installer et former les utilisateurs sur les divers matériels et équipements.							
7.1. Déterminer les besoins spécifiques en formation et perfectionnement en Ressources Humaines de chaque institution concernée							
7.2. Produire des Programmes et des Supports de Formation							
7.3. Assurer les formations et procéder à leur évaluation.							
8.1. Informer et sensibiliser les communautés locales sur les AME.							
8.2. Former des paysans leaders en planification de la conservation et de l'exploitation judicieuse des ressources de la nature.							
8.3. Lancer et encadrer des actions locales de mise en œuvre des AME qui intègrent la nature (gestion environnementale), la richesse (aspects économiques) et le pouvoir (bonne gouvernance) en se fondant sur les approches 'Ecosystème' et 'Gestion Intégrée des Ressources en Eau'.							
9.1. Organiser des ateliers de terrain participatifs sur l'Approche Ecosystème consistant à diffuser et à adapter la trousse à outils sur l'Approche Ecosystème développée par l'IEPF et des Expériences capitalisées de son utilisation.							
9.2. Organiser des ateliers de terrain participatifs sur l'Approche GIRE (Gestion Intégrée des Ressources en Eau), y compris la diffusion et adaptation des Expériences capitalisées et des Manuels GIRE disponibles.							
9.3. Développer des projets locaux de protection de la diversité biologique, de gestion intégrée des ressources en eau, de lutte contre le réchauffement climatique et contre la dégradation des terres en appliquant l'Approche Ecosystème.							

Activités	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
9.4. Identifier et mettre en œuvre, sur un même écosystème tel que les bassins versants, de programmes et de projets pilotes intégrant les objectifs des trois conventions.							
9.5. Intégrer les approches Ecosystème et GIRE dans les diverses interventions actuelles de développement local.							
10.1. Rechercher et mettre à profit toutes les sources potentielles intérieures et extérieures de financement de la gestion de l'environnement, y compris le renforcement du financement de l'environnement par le Budget National de Développement (BND), les ONGs et autres bonnes volontés, et considérer la possibilité d'introduire un système d'écotaxe.							
10.2. Renforcer le Fonds de Sauvegarde de l'Environnement et le Fonds Forestier par une plus grande mobilisation et une gestion transparente des ressources.							
10.3. Développer les capacités nationales à préparer des requêtes de financement auprès des diverses sources extérieures de financement dont celles recommandées par les CdP en plus du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM).							
11.1. Développer et mettre en œuvre un programme de formation en négociation internationale et rédaction de rapports et de communications à l'intention des décideurs de la gestion de l'environnement en général, et plus particulièrement les Points Focaux nationaux des Conventions.							
11.2. Organiser des stages pour les Points focaux auprès des Organisations Internationales comme le PNUE ou l'UICN et dans certains pays qui comportent des exemples de réussite dans la mise en œuvre des AME.							
11.3. Renforcer la documentation des Points focaux nationaux.							

<b>Activités</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
12.1. Renforcer les Comités Nationaux des Conventions.							
12.2. Elargir la consultation au public en général et à toutes personnes intéressées susceptibles d'apporter une contribution intéressante.							
12.3. Instituer formellement la restitution des participations aux CdPs.							

### III. STRATEGIE DE FINANCEMENT

La présente stratégie découle de la détermination des besoins en renforcement de capacités exprimées dans le précédent chapitre portant sur le plan d'action. La question est de savoir par quels moyens financiers la Guinée parviendra-t-elle à mettre en œuvre dès le début de l'année 2009 les activités inscrites dans ce plan qui comporte des objectifs à court, moyen et long terme.

Il est clair que cet ambitieux plan d'action septennal demande une mobilisation d'importantes ressources financières, soit une moyenne annuelle d'un Million Trois Cent Mille Dollars US . Pour y arriver, la présente stratégie suggère d'explorer les deux sources potentielles que sont les ressources intérieures et les sources traditionnelles et nouvelles de financement extérieur habituellement recherchées auprès des partenaires au développement de la Guinée. Cela demande bien sûr un fort engagement politique du Gouvernement à soutenir ce plan qui s'inscrit en parfaite adéquation avec la poursuite des Objectifs du Millénaire pour le Développement, la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté et les Plans Nationaux pour la Conservation de la Biodiversité, la Lutte contre les Changements Climatiques et la Désertification, la Gestion Intégrée de l'Eau et de l'Assainissement.

C'est déjà de bonne augure que la Guinée se soit dotée au plan institutionnel des deux importants fonds : le Fonds de Sauvegarde de l'Environnement et le Fonds Forestier National constitués d'apports réunis à partir des taxes et redevances que paient entre autres les entreprises opérant en Guinée, mais aussi les commerces et autres activités d'établissements humains du secteur formel qui ont un impact plus ou moins important sur l'environnement et les ressources forestières.

Cependant ces fonds restent pour le moment de faible volume et de recouvrement aléatoire faute d'une stratégie de gestion appropriée. C'est pourquoi la présente stratégie recommande d'entreprendre sans délai le renforcement de ces deux fonds. Il s'agira avant tout de revoir les procédures actuelles de recouvrement et d'assurer la mise en place d'un plan d'amélioration de la gestion financière et d'un plan de formation des ressources humaines en charge de ces fonds.

Ces deux fonds peuvent être davantage renfloués en élargissant légalement les contributeurs. Il convient pour cela d'entreprendre les études nécessaires pour établir une taxe environnementale élargie à toutes les entreprises quelque soit leur taille, depuis la petite affaire de commerce de rue jusqu'à l'entreprise de moyenne ou grande taille. Il faut sans délai établir la liste la plus exhaustive possible des personnes morales qui doivent légalement payer des taxes et des redevances environnementales pour réussir à augmenter progressivement le volume des recettes. Il faudra bien sûr encourager et récompenser les bons comportements de toute entreprise qui iraient au-delà de simples paiements de taxes et redevances en apportant leur sponsoring significatif à la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles. Ces entreprises exemplaires pourront au cas par cas être exemptées de taxes environnementales conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur un autre plan , malgré les fluctuations économiques et financières dues à la fébrilité de l'économie nationale dans un contexte mondial particulièrement difficile, il est possible de trouver des fonds à partir de plusieurs sources extérieures auxquelles le Gouvernement peut présenter son portfolio de projets de gestion de l'environnement mondial. Outre le Fonds

Mondial de l'Environnement et le Fonds Français de l'Environnement qui sont ouverts à la Guinée, d'autres sources dont notamment les Banques et autres Institutions intermédiaires de financement peuvent être sollicitées à travers des requêtes bien justifiées.

Dans le contexte actuel de l'économie guinéenne à faible croissance, convaincre les décideurs d'inscrire l'environnement dans les priorités nationales d'investissement est un véritable défi. Il faut pourtant ne pas hésiter à rappeler que l'environnement est l'un des huit Objectifs du Millénaire du Développement que le Gouvernement guinéen poursuit avec l'appui de partenaires au développement dont le PNUD et les autres coopérations bi et multilatérales.

Concrètement, pour démarrer la mise en œuvre de ce plan d'action dès janvier 2009, il est nécessaire, voire indispensable de produire d'ici là un portfolio de projets d'appui à la réalisation des activités prioritaires planifiées en première et deuxième année. Chacun des douze axes dégagés pourrait faire l'objet d'un projet détaillé et d'une mise en œuvre synergique et itérative.

Le Ministère du Développement Durable et de l'Environnement devra dès maintenant mettre en place le Projet de Renforcement de Capacités en Gestion de l'Environnement qui figure dans son cadre institutionnel. Un mécanisme de financement durable devra alors être étudié et mis en place dans le cadre de ce projet. Une table ronde des bailleurs de fonds potentiels pourra être réunie à temps opportun chaque fois que nécessaire pour conforter ce projet.

D'ores et déjà, la présente stratégie et le plan d'action qui en découle doivent être soumis par le Ministère du Développement Durable et de l'Environnement, avec l'appui du Ministère de la Coopération, aux partenaires du développement de la Guinée pour requérir leur appui financier conformément aux cadres et aux objectifs spécifiques de coopération établis avec chacun de ces partenaires. Auparavant, le Ministère de l'Economie et des Finances aura été sollicité pour explorer les possibilités de son appui à travers le BND et autres sources possible d'investissement.

□

## ANNEXE

### Conclusions du précédent rapport ANCR

La notion de développement ne saurait se limiter à la croissance, même lorsque cette croissance est assortie de quelques considérations sociales. La majorité des économistes et des socio-économistes sont aujourd'hui d'accord que le développement doit être un développement durable qui donne à l'environnement une place très importante.

Le développement durable consiste à conserver le capital écologique du pays, ainsi que les biens publics et les services écologiques stratégiques qui y sont attachés : stabilité climatique, biodiversité, ressources naturelles, eau, qualité de l'air, équilibre hydrologique et autres facteurs dont dépend le bien-être des citoyens, des collectivités et des régions. Pour cela, il convient de redéfinir la politique environnementale afin de mettre le développement de la Guinée sur la voie de la durabilité, dans le cadre d'une économie dynamique qui permette de hausser les revenus, d'améliorer la qualité de la vie de la population et de réduire la pauvreté.

Les inégalités croissantes entre la population urbaine et la population rurale, la marginalisation et la pauvreté dans tout le pays sont des facteurs déterminants en ce qui concerne l'utilisation rationnelle et efficace des ressources naturelles et le degré de vulnérabilité de grands secteurs de la population. Pour arriver à rompre le cercle vicieux entre pauvreté, dégradation de l'environnement et inefficacité économique, il faut s'attaquer à la pauvreté elle-même et supprimer les facteurs qui produisent cette pauvreté et qui lui permettent de s'étendre.

Cependant, il convient également de souligner que le manque de politiques sectorielles ayant une véritable dimension écologique a contribué à la dégradation de l'environnement et que l'objectif de promouvoir une croissance économique qui tienne compte de la nécessité de protéger les écosystèmes et les ressources naturelles n'a pas toujours été respecté. À titre d'exemple, citons les politiques agricoles et forestières dont le manque d'application a favorisé indirectement la déforestation et la dégradation des terres. À cause de ces politiques, les Guinéens se sont détournés de l'exploitation durable de la forêt pour poursuivre une exploitation agricole traditionnelle peu respectueuse de l'environnement, y compris sur des terres sans vocation agricole.

Les politiques dans le domaine de l'eau constituent un autre exemple. Le fait que ces politiques ont tardé à se mettre en place et à être appliquées parce qu'inachevées dans leurs textes d'application, permet une exploitation irrationnelle des aquifères qui pourrait à terme entraîner de graves pénuries chroniques d'eau dans diverses régions du pays.

Pour mesurer les répercussions économiques de la détérioration de l'environnement, on évalue les coûts de l'épuisement des ressources naturelles et les coûts de la dégradation de l'environnement. Ces coûts sont incorporés, sous forme d'ajustement ou de déduction, aux données de comptabilité nationale et l'on obtient ainsi un système de comptes économiques et écologiques, qui permet d'estimer le produit

intérieur net écologique qui à son tour permet de chiffrer les répercussions des activités économiques sur les ressources naturelles et l'environnement.

Les coûts de la dégradation de l'environnement en Guinée ne sont pas connus, mais les pertes économiques annuelles dues à cette dégradation sont certainement très élevées et pourraient se chiffrer en centaines de milliards de francs guinéens à cause de la destruction des forêts, de la dégradation des terres, de la pollution de l'eau et de l'environnement physique par les déchets solides, ces pollutions entraînant des coûts liés aux problèmes de santé.

Si aucune mesure n'est prise pour lutter de façon décisive contre ces problèmes, le pays continuera d'accumuler une dette environnementale qui, en plus d'entraîner des dépenses publiques et privées croissantes, continuera de nuire au bien-être social et annulera les possibilités de croissance d'importants secteurs productifs.

Dans ce contexte, l'État doit revoir ses politiques et ses programmes. Il lui faut mettre en œuvre une stratégie qui tienne compte du caractère intersectoriel des problèmes environnementaux et corriger les défauts du marché qui ont des répercussions néfastes sur l'équité, l'environnement et la qualité de vie de la population.

Le Ministère de l'Economie et des Finances pourrait introduire des critères de comptabilité environnementale qui permettent de lier les ressources naturelles et l'environnement aux faits économiques. Ainsi, des comptes écologiques peuvent être intégrés au système traditionnel de comptes nationaux, par le truchement de l'élargissement de la notion d'actifs, qui ne se limite plus aux actifs productifs tels que les installations, la machinerie et le matériel, mais qui englobe désormais des actifs comme les ressources naturelles et l'environnement. Les changements subis chaque année par ces actifs permettent de tenir compte (comme on le fait avec la dépréciation des installations, de la machinerie et du matériel) des coûts imputables à l'épuisement et à la dégradation des ressources naturelles, c'est-à-dire les coûts des mesures qu'il faudrait prendre pour éviter ces effets néfastes. Ces coûts se traduisent certes par une diminution du PIB traditionnel, mais ils permettent d'obtenir un nouvel indicateur du progrès économique, en l'occurrence le PIB écologique, dans une perspective de développement durable.

Par ailleurs, à cause de la faible importance accordée aux principales questions environnementales dans les politiques et programmes sectoriels, les ressources destinées à l'environnement ne suffisent pas pour répondre aux priorités sur l'ensemble du territoire national. La majeure partie des dépenses pour l'environnement est consacrée à des questions qui ne sont pas purement environnementales, comme les programmes des ressources hydriques qui accaparent pratiquement la plupart des financements multilatéraux comme ceux des organisations régionales des bassins fluviaux dont un faible pourcentage des budgets de projets sont consacrés aux problèmes environnementaux.

Il faut donc que l'État accorde à l'environnement l'importance qui lui revient compte tenu de son rôle dans le développement du pays, et qu'il affecte plus de ressources aux questions environnementales. Il faut également rechercher des solutions financières créatives, profiter de l'aide financière offerte par les sources de

financement internationales et inciter les sources de financement nationales à appuyer les projets environnementaux.

Pour résoudre le problème du financement, l'État pourrait mettre en oeuvre une réforme budgétaire intégrale. Profitant de l'expérience des pays développés, l'État devrait initier des impôts écologiques en lieu et place des de ceux sur le revenu, l'emploi et l'investissement. Le volume global de recettes resterait de toute manière inchangé. Ce serait un moyen d'introduire un nouveau système de mesures incitatives et d'orienter les décisions des agents économiques en faveur du développement durable, en pénalisant les conduites mal vues socialement et en réduisant le fardeau fiscal pour des activités socialement désirables comme la remise en état de l'environnement, l'accroissement de la productivité, la création d'emplois et la création de capital. De cette manière, le développement durable irait de pair avec une plus grande efficacité globale de notre économie.

Une autre solution consiste à profiter de la grande offre internationale de ressources pour le financement de projets environnementaux tant dans le domaine de l'infrastructure que dans ceux de la conservation, de l'assistance technique et technologique, et du renforcement des capacités.

En effet, il existe de nombreuses institutions qui sont intéressées à aider les pays en développement, par le biais de prêts ou de subventions. Un grand nombre de ces institutions sont présentes en Guinée depuis de nombreuses années. L'expérience en matière de coopération internationale est donc grande. Surtout, il existe un lien étroit avec les institutions de financement multilatérales comme la Banque mondiale et la Banque Africaine de Développement (BafD) qui ont financé plusieurs projets en Guinée.

Dans le domaine de l'environnement, ces institutions se sont surtout intéressées aux projets d'infrastructure pour l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement, ainsi qu'aux projets de lutte contre la pauvreté.

Les prêts accordés par ces institutions sont négociés directement par le gouvernement. Le problème avec ce type de financement est que les procédures sont très longues et que les fonds octroyés sont parfois considérés comme des ressources budgétaires. Au lieu de s'additionner, ils remplacent d'autres ressources.

Il y a également les fondations et les organisations gouvernementales internationales qui offrent des subventions et des prêts, principalement pour la conservation de la biodiversité. Ces ressources peuvent être octroyées par le biais des banques multilatérales susmentionnées ou par le truchement d'organisations non gouvernementales nationales, ou encore directement dans le cadre de programmes environnementaux menés en Guinée. La Guinée doit tout faire pour faciliter l'accès à ces sources de financement, en les faisant connaître et en supprimant les obstacles bureaucratiques.

S'agissant du financement des projets environnementaux par les banques nationales, on peut attribuer le peu de succès de ce mode de financement au fait que les banques en Guinée sont pour le moment essentiellement commerciales et de ce fait ne sont pas vraiment intéressées à prêter de l'argent pour des projets

environnementaux considérés comme peu rentables, à haut risque et à longue échéance.

Par ailleurs, l'utilisation des lignes de crédit internationales auxquelles les banques guinéennes auraient pu accéder pour financer des projets environnementaux (dans des domaines comme l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement, la gestion des déchets et l'assistance technique pour l'industrie) n'est pas encouragée de façon adéquate. En général, les ressources n'atteignent pas les groupes cibles (comme par exemple les fédérations des paysans), auxquels elles sont destinées, soit parce que personne n'est au courant, soit parce que les obstacles bureaucratiques sont trop nombreux, ce qui décourage les groupes susceptibles d'être intéressés. Les lignes de crédit sont alors perdues, parce que personne ne les utilise.

De plus, les personnes qui négocient les prêts n'ont en général aucune idée des priorités environnementales, de telle sorte que l'on se retrouve avec des prêts à des conditions très restrictives dans certains domaines où les avantages retirés sont marginaux, tandis que les ressources n'arrivent pas là où les besoins sont les plus grands. Enfin, les prêts des banques guinéennes ne sont pas attrayants en raison de leur faible rentabilité économique, des taux d'intérêt élevés et des garanties exigées, qui sont parfois disproportionnées, de telle sorte que la demande de crédit pour l'environnement est très limitée, alors que les besoins sont énormes.

Pour que le financement par les banques nationales soit rendu possible et fonctionne bien, il faut établir des synergies entre le secteur financier et les différents secteurs de production en faveur du développement durable. Les banques ne sont pas vraiment intéressées à offrir ce type de financement à ce segment de leur clientèle (par exemple l'ONG Guinée Ecologie dont le compte bancaire est domicilié à la BICIGUI), compte tenu du haut niveau de risque. Il est donc très important de conclure les accords nécessaires et de promouvoir des systèmes d'évaluation des risques et de la performance environnementale des entreprises/organisations. Cela exige la généralisation de règles concernant l'établissement de rapports par les entreprises, ainsi que de mécanismes adéquats d'analyse et d'évaluation. Il convient de démontrer que les entreprises qui ont une meilleure performance environnementale génèrent également des rendements financiers systématiquement plus attrayants, de prouver en quelque sorte de manière objective la compatibilité et le renforcement mutuel entre la protection de l'environnement et la compétitivité, dans une perspective d'éco-efficacité bien entendu.

Le développement et la consolidation d'une partie importante de ce marché dépendent de l'existence d'une nouvelle culture publique en ce qui a trait à la responsabilité individuelle dans le financement des solutions environnementales. Cette nouvelle culture est indispensable pour assurer un flux suffisant, stable et prévisible des paiements, afin que les institutions financières puissent appuyer des projets qui présentent des avantages sociaux et environnementaux et qui soient de plus financièrement rentables.

Il est également important de définir ou de bien connaître les domaines prioritaires dans lesquels ces ressources auraient un effet ou une valeur ajoutée supérieurs et pourraient contribuer à maîtriser les problèmes environnementaux. L'analyse des

priorités en tenant compte de l'approche écosystémique, a permis de dresser la liste suivante des domaines prioritaires en matière de financement pour le renforcement de capacités nationales en gestion de l'environnement mondial :

- Gestion des aires naturelles protégées
- Gestion des ressources en eau
- Gestion des ressources forestières
- Gestion de la qualité de l'air
- Gestion des déchets dangereux
- Renforcement institutionnel
- Amélioration et application de la législation environnementale
- Système d'information environnementale
- Financement de l'environnement
- Politique environnementale

Dans ce contexte, compte tenu de la rareté des ressources disponibles pour les questions environnementales et de la difficulté à obtenir ces ressources, il importe, premièrement, d'utiliser de manière efficace et efficiente les ressources budgétaires existantes dans les domaines prioritaires susmentionnés. L'objectif est d'obtenir un rapport efficacité-coût supérieur au rapport actuel.

Sur un autre plan, technique celui-ci, il faut s'accorder sur une démarche qui garantisse la mise en œuvre la plus efficace possible des conventions tenant compte des nécessaires synergies. A cet effet il est suggéré d'adopter l'Approche par Ecosystème.

Cette Approche est en effet l'approche incontournable dans la mise en œuvre des AME et constitue la meilleure voie à un renforcement de capacités durable. Dans le document du Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique qui la présente, il est mentionné que « loin d'exclure d'autres approches de gestion et de conservation, l'approche par écosystème peut même les accompagner et les compléter. Parmi ces approches, il y a lieu de citer la gestion fondée sur l'écosystème, la gestion durable des forêts, la gestion intégrée des bassins versants, la gestion intégrée des zones marines et côtières, et les méthodes rationnelles de pêche. Ces approches peuvent accompagner et soutenir l'application de l'approche par écosystème dans divers secteurs et biomes. D'autres approches similaires telles que les réserves de la biosphère, les aires protégées et les programmes de conservation d'espèces individuelles, et d'autres approches réalisées dans le cadre des politiques et stratégies nationales, peuvent être intégrées au contexte de l'approche par écosystème pour prendre en charge les situations complexes. En somme, on peut mettre en œuvre l'approche par écosystème de différentes façons, selon les conditions locales, départementales, nationales, régionales ou mondiales. »

L'Approche par Ecosystème est fondée sur l'observation de douze **(12)** principes qui sont : **(1)** Les objectifs de gestion des terres, des eaux et des ressources vivantes sont un choix de société. **(2)** La gestion devrait être décentralisée et ramenée le plus près possible de la base. **(3)** Les gestionnaires d'écosystèmes devraient considérer les effets (réels ou potentiels) de leurs activités sur les écosystèmes adjacents ou autres écosystèmes. **(4)** Compte tenu des avantages potentiels de la gestion, il convient de comprendre l'écosystème dans un contexte économique. Tout programme de gestion devrait : a) réduire les distorsions du marché qui ont des

effets néfastes sur la diversité biologique; b) harmoniser les mesures d'incitation pour favoriser la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique; c) intégrer dans la mesure du possible les coûts et les avantages à l'intérieur de l'écosystème géré. **(5)** Conserver la structure et la dynamique de l'écosystème, pour préserver les services qu'il assure, devrait être un objectif prioritaire de l'approche par écosystème. **(6)** La gestion des écosystèmes doit se faire à l'intérieur des limites de leur dynamique. **(7)** L'approche par écosystème ne devrait être appliquée que selon les échelles appropriées. **(8)** Compte tenu des échelles temporelles et des décalages variables qui caractérisent les processus écologiques, la gestion des écosystèmes doit se fixer des objectifs à long terme. **(9)** La gestion doit admettre que le changement est inévitable. **(10)** L'approche par écosystème devrait rechercher l'équilibre approprié entre la conservation et l'utilisation de la diversité biologique. **(11)** L'approche par écosystème devrait considérer toutes les formes d'information pertinentes, y compris l'information scientifique et autochtone, de même que les connaissances, les innovations et les pratiques locales. **(12)** L'approche par écosystème devrait impliquer tous les secteurs sociaux et toutes les disciplines scientifiques.

La mise en œuvre de toutes les recommandations faites pour atteindre des capacités réellement renforcées pour la gestion de l'environnement mondial en Guinée devrait tenir compte de ces douze principes.

En outre, l'Institut de l'Énergie et de l'Environnement de la Francophonie (IEPF) a développé une « trousse à outils » comportant un cadre méthodologique d'utilisation de l'Approche par Ecosystème. Cette trousse peut aider les gestionnaires de l'environnement à l'application au niveau local des 12 principes de l'Approche en plus qu'elle constitue un support indispensable à la prise en compte des synergies entre les différentes conventions de Rio dans leur mise en œuvre au niveau local.

Il est donc vivement recommandé que le plan stratégique qui sera issu du processus ANCR de la Guinée intègre cette approche et cet outil qui complètent et enrichissent les autres recommandations.

Quant aux synergies entre les conventions, un atelier organisé à Marrakech en 2003 par l'IEPF avait fait un diagnostic très pertinent et des recommandations reproduits ci-dessous et considérés par la consultation comme entièrement valables pour la Guinée. Ces recommandations pourraient être prises en compte dans la formulation en dernière phase du processus ANCR du Plan stratégique de renforcement de capacités pour la gestion de l'environnement.

*« L'examen des expériences de mise en œuvre des trois conventions au niveau des différents pays participants a permis de constater la richesse et la diversité des montages et des mécanismes institutionnels mis en place. Cependant, de nombreuses contraintes majeures limitent la portée de la synergie attendue dans l'opérationnalisation desdites conventions. Parmi ces contraintes, 5 semblent communes aux différentes expériences examinées :*

- *Des niveaux et des degrés de coordination et de concertation insuffisants entre les organes de pilotage des trois conventions ;*
- *Une intégration programmatique insuffisante ;*
- *Un manque de renforcement des capacités aux niveaux local et national ;*

- Une faiblesse de la circulation des informations;
- Une participation insuffisante des populations concernées.

*A- Insuffisance de coordination et de concertation entre les organes de pilotage des trois conventions*

*Cette insuffisance a été relevée à tous les niveaux : international, régional, sous régional, national et local.*

*Au niveau international :*

- *Les obligations contenues dans les conventions ainsi que le fonctionnement des mécanismes chargés du suivi, en l'occurrence les secrétariats, ne facilitent pas une mise en œuvre concertée. Le groupe de liaison mixte mis en place devrait permettre d'améliorer ce niveau de coordination.*

*Au niveau national, on peut signaler les problèmes suivants :*

- *L'approche sectorielle adoptée lors de la phase de négociations semble se poursuivre dans la phase de mise en œuvre ;*
- *Le niveau d'ancrage institutionnel des organes de coordination ne permet pas, dans certains pays, l'autorité nécessaire à la mobilisation des acteurs concernés.*
- *La multiplicité des acteurs concernés rend difficile la circulation de l'information nécessaire à une bonne coordination ;*
- *L'insuffisance de ressources humaines spécialisées ne favorise pas une gestion/ mise en œuvre efficace de ces conventions.*

*B- Un manque d'intégration programmatique*

- *L'état d'avancement différencié de préparation des stratégies et programmes propres à chacune des conventions ne favorise pas une harmonisation et une intégration suffisante ;*
- *Les objectifs des conventions ne sont pas pris en considération de manière commune dans le processus de planification nationale et notamment dans les documents de stratégie de réduction de la pauvreté ;*
- *Le manque d'information sur les enjeux et la portée des conventions en matière de développement durable destinée aux décideurs politiques ne facilite pas l'instauration d'une bonne gouvernance dans ce domaine.*

*C- Un manque en renforcement des capacités au niveau national et local*

- *Dans la plupart des pays du Sud, le développement des capacités est encore ressenti comme un obstacle majeur à l'instauration d'une véritable synergie entre les conventions. Les Points focaux et les organisations de la société civile au niveau local ont, dans la plupart des cas, des lacunes et des capacités limitées pour conduire leurs activités d'une manière concertée et intégrée.*
- *Ces actions de renforcement des capacités doivent concerner l'amélioration de la mise en œuvre des AEMs, mais doivent également développer les capacités des décideurs pour une participation plus efficace aux négociations internationales dans les conventions.*
- *Un besoin de formation pluridisciplinaire dans les domaines concernés par les Conventions a été exprimé par les points focaux présents. Un autre besoin de formation*

*a été ressenti vis à vis des mécanismes et procédures des mobilisations des financements.*

#### *D -Une faiblesse de la circulation des informations*

- *Au niveau international, de nombreux systèmes de partage et de circulation d'information existent déjà (les sites Internet des Conventions, SISEI/OSS, PRGIE, BIONET ...). Ils restent cependant peu connus et difficilement accessibles.*
- *De même à l'échelle nationale, des données de nature diverse existent et souvent de véritables systèmes de partage de données sont mis en place, mais ils restent très dispersés, non connectés entre eux, difficilement accessibles et donc peu opérationnels.*
- *Absence de réseau de communication entre les points focaux aussi bien au niveau national que régional.*

#### *E- Une participation insuffisante des populations concernées*

- *Le niveau de décentralisation, très différencié selon les pays, ne favorise pas une meilleure implication des collectivités locales et de la société civile dans les centres de décision ;*
- *La non-vulgarisation, de manière conjointe, des dispositions des trois conventions auprès des populations handicapées leur compréhension et bloque leur participation à la mise en œuvre de ces conventions ;*
- *La complexité des dispositions des trois conventions et l'inexistence d'un système d'information approprié ne permettent pas leur appropriation aisée par les acteurs concernés.*

*Dans le souci de remédier aux problèmes identifiés au niveau du diagnostic, et sur la base des expériences vécues, un ensemble de solutions et de recommandations a été envisagé aux niveaux institutionnel, humain, financier et informationnel :*

- *Mettre en place, dans chaque pays et selon son propre contexte, un cadre de concertation et de coordination entre les points focaux (institutions focales) des trois conventions ; ce cadre, doté de moyens nécessaires à son fonctionnement, devrait être autant que possible souple, flexible et ouvert à l'ensemble des acteurs ;*
- *Encourager les secrétariats des trois conventions à poursuivre leurs efforts pour établir une synergie en amont entre les conventions en leur demandant de les compléter par des appuis à la recherche des synergies en aval ;*
- *Évaluer les besoins en renforcement des capacités aux niveaux national et local notamment en matière de négociations et la mise en œuvre des Accords Environnementaux Multilatéraux ;*
- *Organiser des sessions de formation et des ateliers de concertation destinés à tous les acteurs concernés (points focaux, représentants des Organes Nationaux de Coordination, décideurs des différentes conventions au niveau national et local) portant sur la formulation et le montage des projets d'intégration des objectifs des trois conventions. Ces ateliers et formations viseront également les procédures de financement des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux notamment le FEM ;*
- *Identifier et mettre en œuvre, sur un même espace tels les bassins versants, des programmes et projets pilotes prenant en compte les objectifs des trois conventions ;*

- *Organiser des campagnes d'information ciblée sur les décideurs politiques pour favoriser l'intégration des objectifs des conventions dans les plans de développement socio-économique des pays ;*
- *Organiser des évènements en marge des différentes Conférences des Parties portant sur la synergie et l'intégration des trois conventions et dans la mesure du possible, les objectifs des autres conventions pertinentes en particulier les Conventions Ramsar, CITES, CMS etc.*
- *Inventorier et informer sur tous les systèmes d'information existants et étendre l'utilisation des Centres d'Échange (CHM) de la biodiversité, où ils existent, aux autres conventions au niveau des points focaux nationaux, ce qui permettra une gestion intégrée et coordonnée des actions de développement ;*
- *Harmoniser les méthodes de traitement, d'analyse et de génération des produits informationnels. La mise en circulation de l'information relative aux trois conventions devra se faire selon un mécanisme commun. De même il est fortement souhaitable de mettre en place un système d'information environnementale du territoriale (SIET) à l'échelle nationale ou régionale permettant ainsi un suivi régulier des indicateurs environnementaux ;*
- *Pérenniser les actions de synergie par la capitalisation et la diffusion des expériences réussies dans ce domaine. »*

